

OCTOBRE 2026

RECHERCHES EN COURS



**INSTITUT
ROBERT BADINTER**
Études et recherches
sur le droit et la justice

1. Récits subjectifs de jeunes en situation d'exploitation sexuelle et dilemmes professionnels : analyse processuelle des parcours, contextes et discours	4
2. Contester les juges : médias et liberté d'expression	5
3. Les mineurs auteurs d'infractions de l'intime	6
4. Quels rôles des institutions pénales sur les trajectoires judiciaires, scolaires et professionnelles des mineurs en conflit avec la loi ? Une approche quantitative	7
5. Carrières pénales et parcours de vie des auteurs de proxénétisme sur mineures. Analyse du poids des vulnérabilités subies dans l'enfance et l'adolescence (CARPROX)	8
6. Le parcours des enfants déclarés délaissés	9
7. Analyse des dossiers de plainte déposés devant le Conseil supérieur de la magistrature	10
8. JURISCO : recherche interdisciplinaire sur les effets de l'encadrement des mesures d'isolement et de contention en psychiatrie	11
9. EHPAD et droits fondamentaux. Quelle connaissance par les acteurs ? Quelle effectivité pour les personnes résidentes ?	12
10. Affaires de justice et viralité des réseaux sociaux	13
11. Les dimensions sociales du rapport à la justice. Représentations, usages et non-recours	14
12. Rendre inclusif : recourir à la justice ? Une comparaison franco-canadienne du contentieux de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	15
13. Dispositif d'étude et de mesure des attitudes et des inégalités au sein des nouvelles générations (DEMAIN)	16
14. La "transformation numérique" de la justice, de l'administration centrale aux juridictions : acteurs, pratiques, organisations	17
15. Condamnés à l'épreuve : le processus d'exécution des peines et mesures probatoires	18
16. Avocates au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Des robes comme les autres ?	19
17. Hiérarchies genrées et inégalités intra-genre dans la profession d'avocat. Une analyse socioéconomique	20
18. Justice et redistribution : des grilles de lecture différenciées des besoins ? Focus sur la MJAGBF dans un environnement dématérialisé	21
19. Parfaire la réforme des juridictions criminelles	22
20. L'écologisation des codes civils. Contribution à la révélation d'un nouveau droit commun environnemental	23
21. PAcTe.PRO - Parcours d'Accès au Travail en Prison	24
22. L'accès au travail des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) aux marges de la République : le cas de la Polynésie française	25
23. ETAPE - Effets sur les parcours d'insertion, Travail et Accompagnement en milieu Pénitentiaire	26
24. Innovations normatives pour l'environnement et la santé dans les projets alimentaires (NormaPAT)	27
25. Connaître les sols pour donner une valeur aux espaces agricoles ? Rapports sociaux et	

information environnementale dans l'application à l'échelle départementale du statut du fermage	28
26. Les violences dans le couple au XXI ^e siècle en France : quel rapport des victimes à la judiciaire ? (Projet JUVIC)	29
27. Cartographie des structures d'accès au droit et à la justice (CarTAJ).....	30
28. STOCAJ - Sociologie du Travail Ordinaire des Chiens d'Assistance Judiciaire. Des chiens pour « humaniser » la procédure judiciaire. Étude sociologique sur les chiens d'assistance judiciaire : des nouveaux acteurs de l'aide aux victimes ?.....	31
29. L'effectivité du droit international privé devant les juridictions du fond.....	32
30. Juridictions autochtones et droit(s) des générations futures	33
31. L'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans le cadre des programmes REFLECTO : évaluation du dispositif mis en œuvre par le SPIP du Finistère et de ses impacts	34
32. La parenté procréative transgenre	35
33. L'impact de la détention sur les trajectoires scolaires et professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération.....	36
34. L'exécution des décisions en matière environnementale en Bourgogne Franche-Comté : focus sur les principaux outils de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement	37
35. Le système judiciaire à l'épreuve de l'usage de la force policière mortelle : effets de structure et processus - JusForce.....	38
36. Les juges et la justice sociale, remède ou vecteur du non-recours aux droits sociaux ?	39
37. Le traitement juridictionnel de l'urgence environnementale : quelles solutions pour une prévention effective des dommages environnementaux ?	40
38. Les auteurs de violences cyber-pédopornographiques. Approches sociologiques, pénale et psychopathologique	41
39. Les nouvelles frontières du droit rural. Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles.....	42
40. L'identité professionnelle des avocats au défi de l'économie ? Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession	43
41. Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond	44
42. À dire et traits d'experts ; Analyse du langage des procès-verbaux d'expertise du bâtiment du XVIII ^e siècle : mots, discours et figures.....	45
43. Vigilance et intelligence artificielle : surveiller la délinquance économique et financière au XXI ^e siècle – France / Canada	46
44. Anthropocène et dimension écologique.....	47

Récits subjectifs de jeunes en situation d'exploitation sexuelle et dilemmes professionnels : analyse processuelle des parcours, contextes et discours

Réf.26.57

Recherche commencée en novembre 2026 – Rapport attendu en octobre 2028 – Durée : 24 mois

Sous la direction d'Élise LEMERCIER et Pascal ROMAN

Université de Rouen Normandie

En réponse à l'APR thématique « Vulnérabilités de l'enfance »

Cette recherche émane de la synergie entre des praticiens chercheurs, des universitaires et des professionnels de terrain dans la volonté d'explorer une question à laquelle les institutions de protection de l'enfance se disent de plus en plus confrontées et qui les met particulièrement en difficulté : l'exploitation sexuelle dans la jeunesse.

L'ensemble des travaux existants met à jour une tension inhérente à l'expérience de la prostitution entre la revendication par les jeunes concerné.es d'un besoin d'autonomie financière et le constat d'une exposition à des violences verbales, physiques et sexuelles, sans qu'ils ne soient pour autant en mesure de s'en extraire. Cette recherche se propose d'examiner cette tension à partir d'une enquête menée dans différentes institutions de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, partant des récits des personnes concernées. En mobilisant une perspective interdisciplinaire en sociologie et en psychologie à toutes les étapes du processus d'enquête, il s'agira d'élaborer une analyse processuelle des parcours et des contextes de prostitutions juvéniles dans toutes leurs diversités au prisme des rapports sociaux (âge, genre, classe, race). L'étude des discours des jeunes concerné.es, qui paraissent souvent paradoxaux, permettra d'investiguer les ressorts psychiques sous-jacents. L'analyse clinique explorera les manifestations de l'emprise, qui pose la question du consentement en contexte de vulnérabilité multiples. Tout en cherchant à produire des connaissances dans une démarche éthique, la recherche permettra de penser les aménagements et les freins à la relation éducative et thérapeutique dans le but de nourrir les politiques publiques et les formations professionnelles

Contester les juges : médias et liberté d'expression

Réf.26.52

Recherche commencée en novembre 2026 – Rapport attendu en novembre 2027 – Durée : 13 mois

Sous la direction de Sylvain LAURENS

Délégation régionale du CNRS Paris Centre (DR02)

Centre Maurice Halbwachs (CMH UMR 8097)

En réponse à l'APR thématique « Justice et État de droit. Les fondements de la légitimité du juge »

Ce projet de recherche analyse l'articulation contemporaine entre l'instrumentalisation politique de la liberté d'expression et la critique croissante de l'État de droit et des juges en France. Depuis les années 1990, la dénonciation du « politiquement correct » au nom du free speech s'est diffusé dans le débat public, avant d'être relayée, à la fin des années 2010, par les controverses autour de la « cancel culture ». Ces séquences ont contribué à opposer la liberté d'expression à l'État de droit, accusé de restreindre indûment le débat public. Plus récemment, des décisions judiciaires et administratives – telles que celles visant Arcom ou concernant des responsables politiques comme Marine Le Pen et Nicolas Sarkozy – ont été interprétées comme les symptômes d'un « gouvernement des juges », alimentant l'idée d'une politisation de la justice.

Le projet pose l'hypothèse que la montée des critiques contre les juges et l'évolution des revendications liées à la liberté d'expression doivent être étudiées conjointement, dans un contexte marqué par un déplacement du centre de gravité des débats publics vers la droite. Il s'agit d'examiner les réseaux d'acteurs – éditorialistes, responsables politiques, militants, avocats – qui articulent défense jusqu'au-boutiste de la liberté d'expression et dénonciation de l'État de droit.

La recherche s'organise autour de deux axes complémentaires. Le premier porte sur la critique externe des juges dans les médias. À partir d'un vaste corpus d'articles issus de bases de données (Europresse, Factiva, archives de l'INA), les chercheurs construiront une cartographie des discours dénonçant la « justice politique » ou la « politisation » des magistrats. Une analyse de réseaux permettra d'identifier les acteurs centraux, la densité des connexions et l'éventuelle autonomisation de ces critiques par rapport à des affaires judiciaires spécifiques. Des entretiens avec journalistes, magistrats et avocats viendront compléter cette approche quantitative afin d'en saisir les effets performatifs. Le second axe concerne la critique interne, au sein même des prétoires, à partir d'une enquête à la 17e chambre du Tribunal judiciaire de Paris, spécialisée dans les délits de presse. L'étude combinera analyse statistique des décisions rendues au titre de la loi de 1881, exploration socio-historique du contentieux et observations d'audiences. Elle visera à déterminer si l'évolution des poursuites (notamment en matière de haine en ligne) et l'élargissement jurisprudentiel du « débat d'intérêt général » ont modifié le périmètre du dicible et la légitimité perçue des juges.

Articulant méthodes quantitatives (analyse de réseaux, traitement automatique du langage) et qualitatives (entretiens, observations), le projet poursuit une triple ambition : descriptive (mesurer la prévalence des critiques), explicative (les relier à la progression de discours autoritaires) et prescriptive. Il entend montrer que l'attaque contre les juges participe d'une contestation plus large des dispositifs régulant l'espace public et menace les conditions argumentatives et collégiales qui fondent un État de droit démocratique

Les mineurs auteurs d'infractions de l'intime

Réf.26.50

Recherche commencée en octobre 2026 – Rapport attendu en novembre 2028 – Durée : 26 mois

Sous la direction de Caroline SIFFREIN-BLANC et Océane PERONA

Aix-Marseille Université

Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (UR 4690)

En réponse à l'APR thématique « Vulnérabilités de l'enfance »

Le projet « Les mineurs auteurs d'infractions de l'intime » vise à analyser les violences conjugales, sexuelles et intrafamiliales commises par des mineurs à travers une approche pluridisciplinaire croisant droit, sociologie et psychologie sociale. Il s'agira d'objectiver un phénomène encore peu documenté et de comprendre ses logiques sociales, juridiques et institutionnelles.

Le projet « Les mineurs auteurs d'infractions de l'intime » interroge prioritairement le lien entre vulnérabilités subies par le mineur (exposition aux violences intrafamiliales/conjugales, victimisation antérieure) et sa responsabilité pénale, en vérifiant l'hypothèse d'une reproduction de schémas violents via l'analyse des trajectoires biographiques, éducatives et judiciaires.

L'axe 1 a pour objectif d'objectiver et de qualifier les violences de l'intime commises par des mineurs, en identifiant leurs formes, leur fréquence, les caractéristiques des auteurs comme des victimes, tout en croisant profils auteurs/victimes (âge, genre, liens relationnels). L'axe 2 vise à reconstituer les trajectoires des mineurs auteurs afin d'examiner le lien entre vulnérabilités antérieures, exposition aux violences et responsabilité pénale, en examinant vulnérabilités antérieures (structure familiale, exposition violente, parcours ASE/PJJ) et facteurs de risque, en mobilisant les notions de socialisation, de genre et de parcours institutionnel.

L'axe 3 analyse le traitement judiciaire de ces infractions (de l'enquête à l'exécution) dans le cadre spécifique de la justice des mineurs (discernement, mesures éducatives vs. répressives), en interrogeant la mise en œuvre concrète de la primauté éducative face au risque de judiciarisation accrue des violences intrafamiliales. Basé sur un dépouillement exhaustif des dossiers et complété par des entretiens semi-directifs avec les acteurs judiciaires et éducatifs, le projet produira des données inédites sur la réponse pénale aux infractions de l'intime commises par des mineurs, en interrogeant la prise en compte des vulnérabilités antérieures subies, la reproduction de schémas violents dans les trajectoires marquées par l'exposition aux violences, et les représentations judiciaires de ces violences intimes.

Quels rôles des institutions pénales sur les trajectoires judiciaires, scolaires et professionnelles des mineurs en conflit avec la loi ? Une approche quantitative

Réf.26.48

Recherche commencée en décembre 2026 – Rapport attendu en juin 2028 – Durée : 18 mois

Sous la direction de Camille HEMET

Paris School of Economics-École d'économie de Paris

Institut des Politiques Publiques (IPP)

En réponse à l'APR thématique « Vulnérabilités de l'enfance »

Ce projet vise à analyser les effets de certaines dimensions des institutions pénales sur les trajectoires judiciaires, scolaires et professionnelles des mineurs en conflit avec la loi en France. Alors que l'actualité et les évolutions législatives récentes ont placé au cœur du débat public la protection de l'enfance, et, en miroir, la responsabilité pénale ainsi que les sanctions appropriées à l'égard des enfants auteurs de crimes ou délits, il n'existe à ce jour aucune évaluation quantitative causale de l'impact des réponses pénales sur le devenir des mineurs. Le projet entend combler ce manque en mobilisant une base de données administrative appariée inédite, croisant les informations du ministère de la Justice, de l'Éducation nationale et du marché du travail. Cette base, que nous contribuons actuellement à créer en collaboration avec le service statistique du ministère de la Justice (SSER), permettra un suivi longitudinal exhaustif des jeunes suivis par la PJJ entre 2018 et 2024 de manière totalement cryptée et sécurisée. Ces données uniques permettront de suivre le parcours judiciaire des jeunes avant et après leur majorité, de suivre leur parcours scolaire de leur entrée en sixième à la fin du secondaire, et de suivre leur parcours professionnel en observant leurs premières années sur le marché du travail. L'ambition du projet est de dépasser une approche descriptive pour identifier des effets causaux. Trois dimensions des institutions pénales seront étudiées. Premièrement, le rôle de la nature et de la sévérité des sanctions (incarcération versus alternatives, durée des peines), en exploitant les discontinuités légales aux seuils d'âge de 13, 16 et 18 ans, qui modifient les peines encourues à caractéristiques proches. Deuxièmement, l'effet des conditions d'exécution de l'incarcération (Établissement pénitentiaire pour mineurs versus Quartier pour mineurs), en utilisant les variations du taux d'occupation des établissements comme source de variation dans la probabilité d'être incarcéré en EPM plutôt qu'en QM. Troisièmement, l'effet des modalités de traitement judiciaire des affaires, notamment les délais, en exploitant l'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM), qui a introduit un encadrement temporel plus strict des audiences. En s'inscrivant dans les méthodes développées par la littérature internationale en économie et sociologie quantitative, le projet analysera l'impact des institutions pénales sur trois dimensions clés : la récidive, la scolarité et l'insertion professionnelle. Il contribuera ainsi au débat scientifique et public en apportant, pour la première fois en France, des éléments empiriques robustes sur les effets de la justice des mineurs sur les trajectoires de vie.

Carrières pénales et parcours de vie des auteurs de proxénétisme sur mineures. Analyse du poids des vulnérabilités subies dans l'enfance et l'adolescence (CARPROX)

Réf.26.46

Recherche commencée en octobre 2026 – Rapport attendu en octobre 2028 – Durée : 24 mois

Sous la direction de Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE et Laurent BEAUGITTE

Université de Bordeaux

Centre européen de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC UMR 5114)

En réponse à l'APR thématique « Vulnérabilités de l'enfance »

CARPROX vise à reconstituer les carrières pénales et les parcours de vie des mineurs et jeunes majeurs impliqués dans les formes d'exploitation sexuelle de mineures en tant que proxénètes. Ces individus assistent des jeunes – principalement des filles âgées de 14 et 20 ans – dans la mise en place et l'organisation de l'activité prostitutionnelle. Or au sein de la catégorie des proxénètes, tous n'ont pas le même rôle dans l'activité criminelle.

Ce projet entend analyser leurs parcours de vie et carrière criminelle, en s'intéressant particulièrement au poids des vulnérabilités subies dans l'enfance et l'adolescence. Les données actuelles montrent que les proxénètes ont des antécédents de délinquance très importants, l'analyse réalisée devrait permettre de procéder à des distinctions en fonction de leur rôle précis dans l'activité criminelle. L'analyse inclura des déterminants socio-spaciaux.

Le parcours des enfants déclarés délaissés

Réf.26.43

Recherche commencée en septembre 2026 – Rapport attendu en septembre 2029 – Durée : 36 mois

Sous la direction d'Adeline GOUTTENOIRE et Marion DAMY

Université de Bordeaux

Centre européen de recherches en droit des familles, des assurances, des personnes et de la santé
(CERFAPS UR 4600)

En réponse à l'APR thématique « Vulnérabilités de l'enfance »

La déclaration judiciaire de délaissement parental est une procédure permettant de rompre les relations entre un enfant recueilli et ses parents si ceux-ci n'ont pas répondu à ses besoins fondamentaux pendant une durée d'un an.

Largement modifiée par la réforme du 14 mars 2016 afin de favoriser son recours, la procédure repose sur un équilibre délicat : concilier le principe de maintien des relations parents-enfant et la protection de l'enfant, cette protection reposant notamment sur la stabilité et la sécurisation du parcours de celui-ci. Les réformes de 2016 et du 7 février 2022 ont permis une considération accrue de l'enfant, de ses besoins fondamentaux et, surtout, ont rappelé l'importance de la stabilité des liens d'attachement de l'enfant dans la détermination de son parcours. En découle une procédure de délaissement recentrée sur les besoins relationnels de l'enfant et dont les conditions, désormais plus objectives, favorisent sa mise en œuvre. Si les réformes ont permis d'augmenter l'utilisation de la procédure de délaissement parental, les rapports récents traitant cette procédure montrent que l'équilibre entre maintien des relations et protection de la stabilité du parcours de l'enfant reste perfectible.

La recherche proposée vise, dès lors, à analyser les parcours des enfants déclarés délaissés entre 2014 et 2024 afin de contribuer à l'amélioration de cet équilibre. En partant de la déclaration judiciaire de délaissement, il s'agira, par une approche pluridisciplinaire, à la fois quantitative et qualitative, d'abord de remonter en amont et d'étudier chacune des étapes administratives et judiciaires jalonnant le parcours de l'enfant avant la déclaration de délaissement ; il s'agira ensuite de procéder à la même étude des étapes du parcours de l'enfant après la déclaration de délaissement. Les choix opérés par l'enfant, ainsi que la considération de sa parole dans le processus décisionnel, seront considérés par la mobilisation de 300 dossiers ASE (comportant l'analyse des recommandations des CESSEC, des avis des Conseils de famille et des décisions judiciaires), ainsi que par des entretiens avec les professionnels participant à la mise en œuvre de la procédure.

L'objectif de cette recherche d'ensemble est d'obtenir un vaste état des lieux permettant tant une analyse théorique des difficultés de mise en œuvre de la procédure, qu'une élaboration de recommandations légales et d'outils, afin de faciliter les pratiques des acteurs de la protection de l'enfance

Analyse des dossiers de plainte déposés devant le Conseil supérieur de la magistrature

Réf.26.16

Recherche commencée en avril 2026 – Rapport attendu en janvier 2027 – Durée : 9,5 mois

Sous la direction de Sabine PLOUX et Catherine DOMINGUES

Délégation Paris Centre (DR02) – CNRS

Centre d'analyse et de mathématiques sociales (CAMS UMR 8557)

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle sur les *Besoins, demandes et attentes de justice*, l'Institut Robert Badinter propose de conduire une étude visant à analyser ces saisines individuelles adressées au CSM. L'objectif est de mobiliser ce corpus de plaintes comme un matériau permettant de mieux comprendre la perception de la justice par les justiciables et les formes d'expression de leurs attentes à l'égard de l'institution judiciaire.

L'objectif est double :

- **analyser les profils et les trajectoires des justiciables qui saisissent le CSM.** À partir des informations disponibles, il s'agira d'identifier les caractéristiques socio-démographiques des plaignants et de les mettre en relation avec leur parcours judiciaire. L'objectif est de mieux comprendre dans quelles situations et à l'issue de quels types d'expériences judiciaires les justiciables mobilisent ce dispositif.
- **analyser les griefs et les demandes formulés dans les plaintes.** À partir d'une analyse plus linguistique, il s'agira d'identifier les types de comportements reprochés aux magistrats, mais aussi de mieux saisir la nature des attentes exprimées par les justiciables. Si la procédure vise formellement la sanction disciplinaire d'éventuelles fautes, les plaintes peuvent également exprimer d'autres formes de demandes : attente de reconnaissance, volonté de contester une décision judiciaire perçue comme injuste, recherche d'une réparation symbolique ou matérielle, ou encore besoin de faire entendre un récit d'expérience judiciaire jugé insatisfaisant.

L'étude vise ainsi à mieux comprendre les usages d'un dispositif institutionnel relativement récent tout en apportant un éclairage plus large sur les attentes sociales à l'égard de la justice et sur les formes de critique ou de contestation de l'institution judiciaire.

JURISCO : recherche interdisciplinaire sur les effets de l'encadrement des mesures d'isolement et de contention en psychiatrie

Réf.26.15

Recherche commencée en avril 2026 – Rapport attendu en mars 2028 – Durée : 24 mois

Sous la direction d'Éliette RUBI-CAVAGNA et Sébastien SAETTA

Université Jean Moulin Saint-Étienne

Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID)

Les mesures d'isolement et de contention, dont les effets délétères ont été documentés par des études internationales, demeurent fréquentes en psychiatrie. Dans un contexte d'affirmation des droits fondamentaux, la question de leur réduction et de leur contrôle constitue, depuis plusieurs décennies, un objectif affiché au niveau international. Concernant la France, il faut attendre 2016 pour que l'isolement et la contention soient définies comme des « *pratiques de dernier recours qui ne peuvent être utilisées que pour prévenir un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui, et qui doivent faire l'objet d'une surveillance médicale stricte* » (art. L. 3222-5-1 du CSP). La loi a également imposé aux établissements la tenue d'un registre et la rédaction d'un rapport annuel et, plus récemment, un contrôle judiciaire systématique de ces mesures au-delà d'une certaine durée. Les études internationales et françaises sur l'impact de telles législations font alors état d'effets qui varient dans le temps ainsi que selon les territoires et les établissements, avec pour facteur explicatif la manière dont les acteurs réceptionnent et appliquent les règles de droit.

Dans ce contexte, le projet JURISCO porte sur les effets de ce nouvel encadrement juridique, en prêtant attention à ses effets potentiellement différenciés et aux modalités par lesquels les acteurs se l'approprient. Pour ce faire, il réunit trois laboratoires (CERCRID /droit ; ENSEIS Recherche/sociologie ; IRDES/géographie et santé publique) qui collaboreront autour de trois tâches interdépendantes et des objectifs suivants : 1) analyser, par l'exploitation du recueil de données médico-administratives, l'évolution du recours à l'isolement et à la contention sur le territoire national ainsi que ses variations entre les territoires et les établissements ; 2) analyser, par l'étude des données statistiques du ministère de la justice et des décisions des juridictions judiciaires et administratives, les contentieux autour des mesures d'isolement et de contention sur le territoire national et dans un échantillon de juridictions ; 3) analyser, par des entretiens et par le recueil de documents dans un échantillon d'établissements et de juridictions, l'appropriation, par les acteurs, de ce nouvel encadrement juridique. Ainsi, ce projet permettra, au terme d'une analyse interdisciplinaire, une compréhension des effets de l'encadrement juridique de la coercition en psychiatrie.

EHPAD et droits fondamentaux. Quelle connaissance par les acteurs ? Quelle effectivité pour les personnes résidentes ?

Réf.26.11

Recherche commencée en janvier 2026 – Rapport attendu en juin 2027 – Durée : 18 mois

Sous la direction de Camille BOURDAIRE-MIGNOT et Tatiana GRÜNDLER

Université Paris Nanterre

Centre de théorie et analyse du droit (CTAD UMR 7404)

Le projet s'inscrit dans le prolongement d'une précédente recherche – pluridisciplinaire – consacrée à l'autonomie des personnes âgées juridiquement protégées dans leurs décisions de santé. La présente étude – également pluridisciplinaire (droit, sociologie, psychologie sociale et philosophie) portera sur des personnes âgées qui, du fait de leur perte d'autonomie, résident en Ehpad (qu'elles soient ou non juridiquement protégées). Elle vise à interroger l'accès aux droits fondamentaux de ces personnes qui résident dans un espace collectif relativement fermé. Les questions porteront tout d'abord sur le corps : santé, soin et sexualité. Toujours dans la sphère privée, mais au-delà de l'intime, les conditions spécifiques de la vie en institution conduiront à explorer les questions autour de la vie privée du résident telles que sa liberté d'aller et venir ou le respect du domicile. Enfin, la qualité de citoyen du sujet âgé en Ehpad ne sera pas occultée. C'est pourquoi l'étude se propose également d'interroger le rôle de ces personnes dans la sphère publique : participation aux instances des institutions qui les concernent, droit de vote. L'étude se fera à partir d'une enquête de terrain reposant sur des entretiens semi-directifs avec les personnes concernées et celles qui travaillent en Ehpad à leurs côtés.

La situation spécifique des personnes résidant en Ehpad et bénéficiant d'une mesure de protection juridique fera l'objet d'une analyse ad hoc, à partir d'interviews d'autres acteurs de la protection juridique que les MJPM et juges des tutelles (déjà interrogés dans la précédente recherche). D'une part, les protecteurs familiaux seront ainsi consultés afin de rendre compte de leurs pratiques relativement à la question de l'autonomie laissée à la personne protégée dans le champ personnel. D'autre part, des entretiens avec les avocats spécialisés dans ce domaine permettront notamment d'ouvrir des pistes de réflexion sur la protection juridique de demain.

Affaires de justice et viralité des réseaux sociaux

Réf.26.04

Recherche commencée en avril 2026 – Rapport attendu en octobre 2026 – Durée : 6 mois

Sous la direction de Dominique BOUILLIER

La Fondation nationale Sciences Politiques

Centre d'études européennes et de politiques comparées (CEE UMR 8239)

À partir d'une sélection de quatre affaires mettant en cause une décision, une procédure ou un personnel de la justice à l'exclusion des controverses générales sur la justice, l'étude propose de cartographier les acteurs, d'analyser les argumentaires et leur propagation et leur impact sur la société. La sélection sera effectuée en coopération avec l'Institut Robert Badinter. Le choix sera justifié en termes de méthodes, en termes de faisabilité (tester le volume disponible et l'accessibilité) et en termes de contraste élevée dans le type d'affaires et de propagations.

Les dimensions sociales du rapport à la justice. Représentations, usages et non-recours

Réf.25.89

Recherche commencée en février 2026 – Rapport attendu en janvier 2028 – Durée : 24 mois

Sous la direction de Alexis SPIRE

EHESS

Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)

En réponse à l'APR thématique « Besoins, demandes et attentes de justice »

Le projet propose une exploitation quantitative et qualitative de l'« Enquête sur la Justice en France » réalisée par le ministère de la Justice auprès d'un échantillon représentatif de plus de 14 300 répondants. Au contact de l'institution judiciaire, les individus intériorisent des pratiques, des dispositions et des représentations qui constituent ce qui s'apparente à une socialisation judiciaire. L'un des objectifs de ce projet est d'étudier le lien entre cette socialisation judiciaire et les représentations de la justice, notamment concernant le niveau de confiance dans la justice ainsi qu'un ensemble d'appréciations portées sur son fonctionnement. On pourra mettre en lumière le rôle des juges dans cette socialisation judiciaire, en distinguant les justiciables qui ont été confrontés à un juge et ceux qui n'en ont pas rencontré, ainsi que le rôle des intermédiaires du droit (avocats, notaires, associations de victimes et syndicats). L'intérêt de l'« Enquête sur les Français en France » et la Justice est également de proposer un ensemble de questions visant à mesurer le non-recours à l'institution judiciaire, en le définissant comme l'absence de contact avec l'institution suite à un conflit pouvant être judiciairisé.

L'enjeu est de se demander quels sont les déterminants du non-recours, en accordant une importance particulière au rôle du rapport au droit et à la conscience du droit. Pour appréhender ces différentes dimensions, on propose de combiner des approches quantitatives et qualitatives. L'exploitation statistique du questionnaire permettra de mesurer les effets de la socialisation judiciaire selon le domaine juridique, le statut (de demandeur ou de défendeur) et la présence ou non d'avocat. On pourra y associer une analyse quantifiée des représentations de la justice, des compétences des justiciables et de leur familiarité avec le droit. La réalisation d'entretiens approfondis permettra, en se rendant au domicile des enquêtés, d'explorer de façon approfondie leur trajectoire biographique et leur rapport à l'institution judiciaire, en faisant ressortir le rôle de l'environnement local et territorial.

Rendre inclusif : recourir à la justice ? Une comparaison franco-canadienne du contentieux de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

Réf.25.85

Recherche commencée en avril 2026 – Rapport attendu en septembre 2029 – Durée : 39 mois

Sous la direction d'Hélène BUISSON-FENET

Délégation CNRS Rhône Auvergne

Laboratoire Triangle (UMR 5206)

Le projet JuScol vise à combler le manque de données qualitatives comme quantitatives sur les recours à la justice dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, tant en France qu'au Canada. En analysant la jurisprudence et le contentieux à l'inclusion scolaire dans deux « écologies juridiques » nationales distinctes, à la fois sous l'angle de l'appropriation profane du droit et sous l'angle de son traitement et de sa production professionnelle, le projet entend éclairer par une comparaison franco-canadienne les modalités socialement différenciées de la « mise en droits » du handicap à l'école, et la manière dont la judiciarisation peut plus ou moins nourrir la construction d'une cause et sa politisation. Pour ce faire, JuScol propose :

- 1) de cartographier les types possibles de mobilisation du droit et des droits dans le cadre de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, à partir de l'offre de médiations et de recours que l'on rencontre dans chacun des systèmes juridiques depuis 2005 ;
- 2) d'objectiver les usages sociaux différentiels du droit de l'inclusion scolaire en France (académies de Paris, de Lyon et de Marseille) et au Canada (Ottawa-Carleton school-board en Ontario, centre de services scolaires de l'Outaouais au Québec), à la fois du point de vue de la fréquence du recours à la justice pour faire arbitrer les litiges, du point de vue des modalités de ce recours, et de la préférence alternative pour une procédure de médiation ;
- 3) d'interroger les pratiques des professionnels du droit ontariens, québécois et français au prisme des recours à l'inclusion scolaire, pour prendre la mesure des évolutions de la jurisprudence mais aussi pour examiner l'appropriation de ces évolutions du côté des acteurs scolaires intermédiaires en charge de diffuser le droit positif et d'accompagner les services scolaires déconcentrés ;
- 4) d'analyser les effets des recours sur la « conscience des droits » des familles qui font l'expérience du handicap d'un enfant, et sur les conditions d'une possible activation de leur culture juridique dans le cadre de mobilisations collectives.

JuScol pose ainsi une question théorique fondamentale, qui préoccupe aussi bien la sociologie que le droit : à quelles conditions reconnaît-on à l'institution scolaire versus à l'institution familiale la capacité à déterminer l'intérêt de l'élève en situation de handicap versus du jeune en situation de handicap ? Ces conditions diffèrent-elles en fonction du régime juridique qui encadre le principe d'inclusion, notamment à l'école ?

Dispositif d'étude et de mesure des attitudes et des inégalités au sein des nouvelles générations (DEMAIN)

Réf.25.84

Recherche commencée en décembre 2025 – Rapport attendu en avril 2028 – Durée : 28 mois

Sous la direction de Anja DUROVIC, Camille PEUGNY, Vincent TIBERJ

Délégation CNRS Gif-sur-Yvette (DR04)

Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)

Suite aux émeutes urbaines de juin 2023, les pouvoirs publics ont souhaité, par le biais notamment du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, encourager la réalisation de travaux de recherche visant à actualiser les connaissances sur la jeunesse contemporaine. Le CNRS a notamment été missionné pour produire un état de l'art concernant un grand nombre de dimensions : éducation et formation, insertion sociale et professionnelle, inégalités et discriminations, violences et vulnérabilités sociales, rapport à l'information et aux réseaux sociaux, santé mentale, rapport au politique et formes d'engagement, etc. Cet état de l'art, publié à l'automne 2024 aux Éditions du CNRS, a permis de mettre en évidence un certain nombre d'angles morts et de domaines pour lesquels les connaissances gagneraient à être complétées. C'est pourquoi CNRS Sciences humaines & sociales a décidé de soutenir la construction d'une grande enquête statistique. Le projet DEMAIN — Dispositif d'Étude et de Mesure des Attitudes et des Inégalités au sein des Nouvelles générations — vise à construire et pérenniser un dispositif rigoureux et systématique de suivi statistique des attitudes, comportements et valeurs des jeunes en France et se donne pour objectif de combler les lacunes et angles morts des enquêtes existantes sur les valeurs et comportements des jeunes.

Les objectifs de l'enquête DEMAIN sont triples :

1. Prendre en compte l'hétérogénéité de la jeunesse et les multiples inégalités qui la fracturent. Il s'agit de comparer systématiquement les jeunes entre eux afin de mieux comprendre les éléments qui divisent et ceux qui rassemblent les différents pans de la jeunesse.

Quels sont, par conséquent, les contours d'un « commun » possible ?

2. Comparer rigoureusement les moins de trente ans au reste de la population afin d'identifier les divergences ou convergences. Existe-t-il des dimensions de l'espace des comportements, attitudes et valeurs sur lesquelles les moins de 29 ans, voire les moins de 25 ans, se distinguent significativement des cohortes précédentes ?

3. Produire une base de données librement accessible (open source) et qui pourra être mobilisée par toute la communauté de la recherche (mise à disposition des données sur PRO-DEGO).

La “transformation numérique” de la justice, de l’administration centrale aux juridictions : acteurs, pratiques, organisations

Réf.25.82

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en septembre 2027 – Durée : 12 mois

Sous la direction de Laurent WILLEMEZ

Délégation CNRS Gif-sur-Yvette (DR04)

Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)

En réponse à l’APR thématique « L’impact du numérique sur les métiers du droit et de la justice »

L’objectif de cette recherche est de comprendre les enjeux actuels de la diffusion du numérique dans la justice judiciaire française à travers l’analyse des transformations du travail des agents des juridictions, en particulier la magistrature et le greffe.

Cette diffusion s’appuie sur une politique de « transformation numérique » impulsée depuis le milieu des années 2010 par la Chancellerie, mais aussi, au niveau local, par des usages croissants d’outils et de dispositifs numériques dans l’activité quotidienne des magistrat·es et des greffier·es. Cette recherche se donne pour ambition d’étudier les deux aspects du processus, en l’étudiant à la fois depuis la Direction du numérique du ministère de la Justice et depuis les juridictions, à travers principalement le recueil et l’analyse de matériaux quantitatifs (entretiens et observations).

Le premier volet de la recherche concerne donc l’étude des politiques dites de « transformation numérique » et de ses principaux acteurs, qui sont à la fois les agents de la DNUM, les prestataires informatiques mais aussi des personnes ayant créé des start-ups hébergées par le ministère de la justice et qui créent des applicatifs : une étude particulière sera réalisée sur l’« incubateur » du ministère de la Justice. Le deuxième volet de la recherche a pour objet d’analyser les appropriations des différents outils numériques dans les juridictions. Pour cela, des entretiens seront réalisés avec les principaux responsables de celles-ci, en particulier chef·fes de juridiction, secrétariat général, direction des services de greffe, chargé·e de mission à la transformation numérique quand la fonction existe.

L’enquête sera aussi réalisée auprès des magistrat·es et des greffier·es qui, au concret, utilisent ces outils. Il s’agira de comprendre les enjeux et les pratiques d’appropriation, les formes d’usage oblique ou les réticences dont font preuve ces personnes.

La recherche relève à la fois de la sociologie de l’action publique liée à la « transformation numérique » et de la sociologie du travail et des organisations, percutée par la diffusion et l’usage généralisé des outils numériques.

Condamnés à l'épreuve : le processus d'exécution des peines et mesures probatoires

Réf.25.81

Recherche commencée en février 2026 – Rapport attendu en juin 2028 – Durée : 30 mois

Sous la direction de Virginie GAUTRON

Nantes Université

Centre nantais de sociologie (CENS UMR 6025)

Ce projet de recherche porte sur le processus d'exécution des peines et mesures probatoires qui impliquent diverses formes de supervision, des obligations et des interdiction en milieu ouvert, dans le cadre d'alternatives à l'emprisonnement (sursis probatoire, travail d'intérêt général (TIG), stage, etc.), d'aménagements de peine (libération conditionnelle, placement extérieur, détention sous surveillance électronique, etc.), de peines complémentaires ou de mesures de sûreté (suivi socio-judiciaire (SSJ), surveillance judiciaire, etc.). Au-delà d'une estimation de leur part dans l'ensemble des réponses pénales, les données disponibles ne permettent pas d'objectiver et de comparer les caractéristiques des affaires et des condamnés concernés (infractions commises, antécédents judiciaires, situation sociale et problématiques sanitaires, etc.) ; la nature des interdictions, des obligations et des modalités de contrôle ; encore moins les taux de révocation ou d'autres formes de sanction en présence de manquements des probationnaires. Si ce champ de recherche se développe progressivement en France, la plupart des démarches empiriques se concentrent sur les acteurs de l'exécution des peines.

Ce projet de recherche vise donc à saisir les rationalités de la probation telles qu'elles s'incarnent et se matérialisent en « actes » dans les pratiques et les décisions quotidiennes des acteurs de la justice pénale. A cet effet, l'étude reposera sur un protocole d'enquête mixte, fondé sur l'analyse qualitative et quantitative d'un échantillon de plusieurs centaines de dossiers d'un service de l'application des peines, mais aussi sur des entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des acteurs judiciaires et extra-judiciaires impliqués dans la mise en œuvre des mesures probatoires (magistrats, agents des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), d'associations socio-judiciaires, de structures publiques ou associatives dans le champ du logement, de la formation ou de l'emploi, etc.). Ces matériaux permettront de caractériser et de comparer les publics-cibles des multiples dispositifs et contraintes probatoires selon les infractions commises, les antécédents et caractéristiques personnelles des condamnés. Ils permettront d'objectiver finement la nature et la fréquence des obligations, des interdictions et des mesures de contrôle, la façon dont les condamnés composent avec ces contraintes, ainsi que les réactions formelles ou informelles des CPIP (« recadrages », signalements aux JAP, etc.), des magistrats du parquet et du siège en cas de défaillances. Nous analyserons les critères décisionnels des magistrats, tout en replaçant l'action judiciaire dans son « écosystème », en analysant leurs interdépendances et interactions avec l'ensemble des institutions extra-judiciaires mobilisées dans l'accompagnement des probationnaires (emploi, logement, police, associations, etc.).

Avocates au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Des robes comme les autres ?

Réf.25.80

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en septembre 2028 – Durée : 24 mois

Sous la direction de Liora ISRAËL

Délégation CNRS Paris Centre (DR02)

Centre Maurice Halbwachs (CMH UMR 8097)

En réponse à l'APR thématique « Femmes justiciables et professionnelles de justice »

Le présent projet entend s'intéresser à une profession circonscrite, celle d'avocat.es au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Celle-ci se démarque en effet par une chronologie très singulière : contrairement aux autres professions juridiques qui ont connu une féminisation immédiate bien que progressive lorsque cela est devenu possible légalement, celle-ci se distingue, comme cela est noté dans l'appel d'offre, par l'écart important entre la possibilité légale d'accueillir des femmes (en 1948 avec ouverture des professions d'officiers ministériels aux femmes) et l'entrée de la première femme dans la profession, Martine Luc-Thaler, près de 30 ans plus tard, en 1976. Nous nous proposons d'approfondir les premiers résultats sommaires sur ce point issus de la recherche « Avoconseils » (qui s'achèvera en octobre 2025) afin d'élaborer un nouveau projet spécifique portant sur les femmes avocates aux conseils. Pour ce faire, trois volets seront privilégiés : la réalisation d'une campagne d'entretiens biographiques approfondis avec l'ensemble des femmes avocates aux conseils en activité ou honoraires ; une analyse secondaire des matériaux issus de l'enquête Avoconseils permettant de mettre en évidence certaines particularités de la pratique de ces femmes avocates ; et une attention particulière portée à l'entrée dans la profession (pour identifier d'éventuels obstacles à ce niveau). Il s'agira ainsi de contribuer à l'articulation de l'expérience vécue par les femmes avocates aux conseils telles qu'elles peuvent la relater, avec l'objectivation de leurs pratiques rendue possible par une contextualisation de leur activité au sein de la profession, et enfin d'envisager les barrières qui semblent subsister à l'entrée.

Hiérarchies genrées et inégalités intra-genre dans la profession d'avocat. Une analyse socioéconomique

Réf.25.79

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en septembre 2028 – Durée : 36 mois

Sous la direction de Sophie HARNAY et Noa ACHOUCHE SULZER

Délégation CNRS Île-de-France Meudon (DR05)

Economix (UMR 7235)

En réponse à l'APR thématique « Femmes justiciables et professionnelles de justice »

Si les avocates sont aujourd'hui majoritaires en nombre dans la profession, leur accès aux positions les plus prestigieuses et leur progression de carrière demeurent limités par des mécanismes institutionnels et organisationnels qui perpétuent une hiérarchie genrée. Par ailleurs, ces dynamiques de stratification ne se limitent pas aux écarts entre hommes et femmes, mais concernent également des différenciations intra-genre, façonnées par des facteurs sociaux, institutionnels et organisationnels. Loin d'être homogènes, les expériences des avocates varient considérablement en fonction de leur origine sociale, ethnoraciale ainsi que des dynamiques propres aux cabinets et aux instances représentatives. Dans ce contexte, l'objectif du projet est d'observer et d'analyser les inégalités professionnelles qui traversent la profession d'avocat en s'attachant aux multiples niveaux où elles se manifestent. Il s'agit d'interroger i) les dynamiques de carrière et la ségrégation professionnelle, ii) de comprendre l'impact des biais de genre et ethniques sur l'évaluation des compétences et l'accès aux positions stratégiques, et iii) d'examiner l'effectivité des dispositifs de promotion de l'égalité et de la diversité au sein des cabinets et des instances représentatives.

L'hypothèse centrale de cette recherche est que les écarts de carrière entre avocates ne sont pas uniquement le produit d'un accès différencié aux ressources et aux opportunités, mais qu'ils résultent aussi de processus spécifiques de stratification au sein du barreau. Les structures de rémunération, les critères de sélection dans les cabinets d'avocats et la segmentation des spécialisations contribuent à produire et à renforcer des inégalités entre femmes, en fonction de leur positionnement dans l'espace professionnel.

La démarche proposée repose sur une approche mixte combinant 1) des méthodes quantitatives (analyse statistique des trajectoires professionnelles et enquêtes par questionnaires) afin de documenter empiriquement les écarts de rémunération, les trajectoires professionnelles et les effets différenciés des dispositifs d'égalité. 2) Des expérimentations en économie comportementale pour mesurer l'impact des biais de genre et ethniques sur les processus de recrutement et de promotion. 3) Des entretiens approfondis, et des observations ethnographiques afin de mieux saisir les logiques sous-jacentes aux dynamiques d'inégalités.

Trois axes de recherche structurent cette étude. Le premier portera sur la segmentation des carrières et les formes de ségrégation qui influencent la répartition des avocates au sein des différentes spécialisations et statuts professionnels. Le deuxième explorera les biais systémiques qui façonnent l'évaluation des compétences et conditionnent l'accès aux opportunités professionnelles. Le troisième analysera les politiques et dispositifs visant à promouvoir l'égalité et la diversité au sein de la profession, en interrogeant les écarts entre discours institutionnels et pratiques effectives.

Justice et redistribution : des grilles de lecture différenciées des besoins ? Focus sur la MJAGBF dans un environnement dématérialisé

Réf.25.78

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en août 2027 – Durée : 22 mois

Sous la direction d'Émilie POTIN et Gaël HENAFF

Université Rennes 2

Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les innovations sociétales (LiRIS – EA 7481)

En réponse à l'APR thématique « Besoins, demandes et attentes de justice »

Rares sont les familles concernées par des mesures judiciaires d'assistance éducative qui sont en demande auprès de l'institution judiciaire (Israël, 1999). Même si le juge s'efforce de recueillir leur adhésion, la lecture des besoins croisés du mineur et de la famille du point de vue de la justice et du point de vue des acteurs familiaux souffre le plus souvent d'un différentiel propice à des incompréhensions mutuelles. Dans ce contexte, comment la décision de justice peut s'accorder à un sentiment de justice chez des populations qui cumulent les injustices sur différents plans ? Partant du contentieux de la mesure judiciaire de gestion du budget familial, cette recherche interrogera le sentiment de justice des principaux concernés dans une dialectique entre besoins des mineurs et besoins familiaux, entre protéger et contraindre, entre droits et accessibilité, entre accompagnement tiers et dématérialisation.

Au 31 décembre 2023, environ 13 000 familles sont concernées par une MJAGBF et parmi elles, 31 000 mineurs sur près de 263 000 mineurs suivis par le juge des enfants, soit 12 % (Ministère de la Justice, 2024, p. 26). Par ailleurs, 72 % de ces mineurs bénéficient d'une autre mesure de protection de l'enfance (UNAF, 2023). Le cloisonnement des mesures à la fois en termes de décision, d'exécution ou de financement entre la justice, le département, la CAF ou la MSA et les services prestataires conduit à un éparpillement des données et permet difficilement d'envisager les articulations à l'échelle des mineurs et des situations familiales.

Partant de ce constat, il semble important de produire des connaissances transversales resituant l'émergence de la mesure dans les environnements familiaux, les accompagnements MJAGBF dans l'écosystème de la protection de l'enfance et les prestations familiales dans la perspective des droits sociaux.

Ce programme de recherche interdisciplinaire vise à croiser sociologie et droit sur deux axes importants pour la connaissance : le lien entre pauvreté familiale et danger pour les mineurs et l'accompagnement à la gestion du budget familial dans un contexte de dématérialisation. Il s'agira ainsi de documenter la mise en perspective des ressources familiales effectives avec les dangers pour les mineurs ainsi que d'identifier les traitements mis en œuvre. Aussi, nous chercherons à comprendre l'adaptation des pratiques professionnelles, les déplacements opérés dans une perspective visant à interroger le travail d'accompagnement à l'ère numérique.

Parfaire la réforme des juridictions criminelles

Réf. 25.63

Recherche commencée en mars 2025 – Rapport attendu en mars 2026 – Durée : 12 mois

Sous la direction de Hugues BOUTHINON-DUMAS

ESSEC Business School

Centre de recherche de l'Essec

La justice criminelle en France a récemment fait l'objet d'une réforme qui a institué, à côté des cours d'assises traditionnelles, des cours criminelles départementales (CCD) sans jury. L'objectif de cette réforme était de désengorger les juridictions criminelles et de mettre fin à la pratique des correctionnalisations. Mais cette réforme a été généralisée prématurément, sans que les évaluations réalisées lors de l'expérimentation n'aient permis de garantir que le nouveau dispositif permettrait d'atteindre les objectifs affichés et encore moins de préserver les fonctions politiques, symboliques, éducatives et heuristiques des juridictions criminelles. La mise à l'écart des jurys populaires dans plus de la moitié des affaires criminelles constitue une évolution majeure aux multiples implications qui méritent d'être analysées.

Pour réaliser un diagnostic des problèmes qui subsistent après la réforme, nous aborderons l'étude de la justice criminelle à travers des prismes complémentaires, grâce à la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire. Une analyse juridique permettra de mettre en évidence certains apports de la réforme instituant les CCD qui pourraient être généralisés et certaines incohérences du double régime ainsi mis en place. Une analyse sociologique permettra de mettre en lumière que les intérêts affectés par la réforme (en particulier ceux des jurés) n'ont été que partiellement pris en compte et qu'il serait sans doute possible de favoriser la diversité au sein même des CCD. Une analyse politique permettra de souligner que la cour d'assises représente une actualisation en matière judiciaire de l'idéal de la « constitution mixte » et que les CCD pourraient voir leur légitimité et leur efficacité renforcées si elles reposaient systématiquement sur un certain degré de mixité permis par la participation de magistrats semi-professionnels (MTT, MHFJ, AH...). Une analyse philosophique permettra de souligner l'importance de la responsabilité attachée à la participation des citoyens à l'œuvre de justice en matière criminelle. Une analyse fondée sur l'éclairage que peut apporter la psychologie sociale à la compréhension des configurations de jugement par des petits groupes plus ou moins hétérogènes, permettra de formuler des recommandations sur la meilleure manière d'organiser les interactions entre magistrats et jurés. Enfin une analyse managériale, fondée sur une vision élargie des implications de la mise en place des CCD (concurrence avec les cours d'assises pour les ressources partagées comme les présidences de cour, les salles d'audience, les assesseurs, etc.), permettra de déterminer avec précision à quelles conditions les juridictions criminelles peuvent fonctionner de manière suffisamment fluide.

L'ambition du projet de recherche est donc d'enrichir les connaissances sur le fonctionnement et les effets de la justice criminelle. Notre conviction est en effet que la réforme menée n'a pas permis d'atteindre un point d'équilibre et qu'elle sera à parfaire. Les approches à la fois quantitatives et qualitatives que nous proposons de conduire permettront de préparer l'ajustement ou l'inflexion du dispositif actuel.

L'écologisation des codes civils. Contribution à la révélation d'un nouveau droit commun environnemental

Réf. 25.62

Recherche commencée en mars 2025 – Rapport attendu en septembre 2027 – Durée : 30 mois

Sous la direction de Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET

Aix-Marseille université

Droit international, comparé et européen (DICE UMR7318)

Depuis une dizaine d'années, nous assistons à une privatisation du droit de l'environnement. Si cette tendance a déjà été soulignée, ce n'est pas le cas d'un autre phénomène qui la sous-tend en profondeur : celui de l'écologisation du Code civil. En effet, à bien y regarder, pour une grande part, les transformations à l'œuvre trouvent un appui important dans le Code civil. Outre que législateur est venu ajouter ou modifier certaines dispositions pour les orienter vers la protection de l'environnement (dispositif de réparation du préjudice écologique, prise en compte des considérations environnementales dans l'activité d'une société, consécration d'une raison d'être), les parties et les juges le mobilisent dans les contentieux environnementaux et aujourd'hui climatiques (droit de la responsabilité civile et droit des contrats). Quant à la doctrine, elle s'interroge sur la manière dont certaines de ses notions et catégories juridiques (personnes, biens, choses, contrats) peuvent ou non se saisir de la question écologique et climatique. Si ce mouvement interroge, ce n'est pas seulement parce que le Code civil est a priori un code qui, par sa nature individualiste et libérale, peut être vu comme un soutien à la destruction de l'environnement, mais aussi parce que, loin de ne concerner que le code civil français, l'écologisation touche un certain nombre de codes civils étrangers. Qu'il s'agisse des « vieux codes civils » ou des « codes civils plus récents », sous l'action là encore du législateur et/ou du juge, les codes se tournent vers la protection de l'environnement. La question posée par la recherche ici proposée est alors la suivante : assiste-t-on à la construction d'un nouveau droit « commun » environnemental ? La question n'est pas anodine : alors que le droit commun de l'environnement est généralement associé au droit international, il s'agira ici de se demander si, au niveau interne, se construit une mise en commun de valeurs formalisées dans des règles ayant pour but de réguler la vie des personnes privées, d'inclure la protection de l'environnement dans les relations quotidiennes des personnes privées, celles qui concernent leurs rapports aux choses et aux autres, les biens, la propriété, les contrats, l'échange, la responsabilité.

Pour ce faire, le projet s'appuie sur une équipe réunissant des compétences de droit français et de droit étranger. À partir d'un échantillon de codes sélectionnés, il s'agira d'observer de plus près le mouvement d'« écologisation » des codes civils, qu'il passe par les réformes subies par certains codes ou l'interprétation que les juges font de certaines de ses dispositions, dans le but, non seulement de dresser un bilan de ce mouvement, mais aussi de l'apprécier et le mettre à l'épreuve des questions environnementales et climatiques.

PAcTe.PRO - Parcours d'Accès au Travail en Prison

Réf. 24.115

Recherche commencée en mars 2025 - Rapport attendu en mars 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Marie-Cécile AMAUGER-LATTES Audrey PARRON Julia SCHMITZ Romain VACQUIER

Université Toulouse Capitole

Centre de droit des affaires (CDA - EA780)

En réponse à l'APR thématique « L'accès au travail des personnes placées sous main de justice »

La réforme de 2021 a franchi une nouvelle étape vers la normalisation du travail en détention en consacrant le CEP et en dotant le détenu travailleur d'un statut manifestement inspiré de celui des salariés. Sur le plan juridique, les avancées sont incontestables mais qu'en est-il sur le terrain ? La normalisation voulue par le législateur se confirme-t-elle en pratique ? C'est à cette question que nous proposons de nous intéresser, au travers d'une étude pluridisciplinaire centrée sur le processus d'accès au travail en prison (de la demande de classement à la signature du CEP), sa mise en œuvre et les perceptions des acteurs. L'objectif est notamment d'explorer l'espace informel dans lequel se construisent les représentations et les stratégies des acteurs, notamment celles des personnes détenues, pour les confronter aux ambitions du dispositif. Pour mener cette étude, nous proposons de partir de deux postulats qui, s'ils étaient vérifiés, attesteraient de la réalité d'un accès plus normalisé au travail en prison.

Le premier concerne l'appréhension de la prison, monde clos, comme un monde également ouvert avec de plus en plus d'interactions avec l'extérieur. Le second pose le renforcement des fonctions non disciplinaires du travail en prison et, en particulier, celle d'inclusion sociale, avec en arrière-plan la question de la prise en compte des caractéristiques spécifiques de la population carcérale par rapport à la population générale.

La vérification de ces deux postulats passe par l'identification des déterminants personnels et sociaux de la demande (ou non demande) de travail de la part des personnes détenues et, au-delà, des déterminants de l'accès au travail. Une attention particulière (mais non exclusive) serait portée au critère de l'indigence dont nous posons l'hypothèse de l'importance dans l'accès au travail en prison alors même que la signification du terme semble tout à la fois instable et incertaine. Plus largement, ces déterminants sont-ils très singuliers ou observe-t-on des rapprochements avec le milieu libre ? Pour vérifier les postulats, une piste pertinente consisterait à étudier les stratégies mises en œuvre par les acteurs pour contourner le stigmatisme personnel et social résultant de l'enfermement pénitentiaire. La normalisation du processus d'accès au travail en détention, tel que sous-tendu dans la réforme, contribue-t-elle à la neutralisation du stigmatisme ? L'ensemble des acteurs inscrivent-ils dans cette logique de destigmatisation par le travail ou reproduisent-ils les stéréotypes ? Cette dimension est-elle prise en compte au niveau institutionnel et dans quelle mesure ?

L'accès au travail des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) aux marges de la République : le cas de la Polynésie française

Réf. 24.114

Recherche commencée en février 2025 - Rapport attendu en février 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Marie SALAÜN,

Université Paris Cité

Unité de recherche migrations et société - URMIS (UMR 205) & Direction de l'administration pénitentiaire

En réponse à l'APR thématique « L'accès au travail des personnes placées sous main de justice »

La Polynésie française est une collectivité française du Pacifique largement autonome aux plans politique et administratif, ce qui la place dans un état d'exception législative. L'État y est compétent en matière de service public pénitentiaire et, par conséquent, en matière de travail pénitentiaire. Mais la Polynésie française l'est en matière de droit du travail et d'emploi local. Ce partage des compétences fixe un cadre tout à fait particulier à la mise en place des contrats d'emploi pénitentiaire tels qu'ils sont prévus par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021. Le premier objectif de la recherche proposée sera de faire un état des lieux de l'emploi pénitentiaire et de mesurer les contraintes de l'application du nouveau cadre législatif dans le contexte local à travers quatre questions principales : quelles sont les caractéristiques de l'emploi pénitentiaire localement ? Comment la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire (2021) est-elle appliquée dans les établissements polynésiens ? Comment la loi de Pays relative à l'insertion sociale par l'activité économique en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi (2022) s'articule-t-elle à la législation nationale ? Quels sont les principaux obstacles à l'application de ces lois ? Son deuxième objectif est de recueillir et d'analyser les représentations des professionnels et des PPSMJ sur l'accès à l'emploi, ses opportunités et ses contraintes dans le contexte polynésien. Comment les professionnels (judiciaires, pénitentiaires, associatifs) évaluent-ils la place du travail dans l'exécution de la peine et dans la désistance, dans un contexte local marqué par une faible employabilité des PPSMJ et par une situation de l'emploi fortement dégradée depuis une vingtaine d'années ? Comment ces professionnels se représentent-ils les difficultés locales de l'accès à l'emploi ? A quoi les imputent-ils ? Comment en tiennent-ils compte pour adapter leurs pratiques professionnelles ? Réciproquement, comment les PPSMJ évaluent-ils la place du travail dans leur parcours pénitentiaire et dans leur réinsertion ? Quels sont les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les PPSMJ et les personnes avec un casier judiciaire dans leur accès à l'emploi et plus généralement à leur insertion économique, de leur point de vue ? En quels termes ces obstacles sont-ils formulés par les intéressés (inégalités, discrimination à l'embauche, etc.) ? Mobilisant une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants-chercheurs (anthropologue, sociologue, juristes, économiste, linguiste) et de personnes-ressources spécialistes de l'insertion des PPSMJ localement, la recherche basée sur une analyse documentaire et des enquêtes quantitative et qualitative de terrain, produira : une synthèse des données sur l'emploi pénitentiaire local ; une analyse des points de friction entre les législations nationale et locale ; une cartographie des différents acteurs de l'insertion professionnelle dans cet écosystème institutionnel complexe ; une exploration du décalage entre l'économie morale sous-jacente au droit républicain français et celle des PPSMJ polynésiens.

ETAPE - Effets sur les parcours d'insertion, Travail et Accompagnement en milieu Pénitentiaire

Réf. 24.113

Recherche commencée en janvier 2025 - Rapport attendu en janvier 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Nicolas KÜHL

ASKORIA (association)

En réponse à l'APR thématique « L'accès au travail des personnes placées sous main de justice »

Faisant suite à une phase pilote menée à l'échelle nationale, la DISP de Rennes et la Cress Bretagne travaillent en partenariat étroit depuis 2018 sur une expérimentation régionale visant à adapter le secteur du travail au sein de trois établissements pénitentiaires bretons. Ce partenariat a abouti à l'implantation d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) au sein de la Maison d'arrêt de Brest. Après deux années de fonctionnement, le CereiSo a été sollicité afin de mener une recherche-action visant à comprendre les effets de cette implantation sur les parcours d'insertion des personnes placées sous main de justice. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une dimension comparative puisque le terrain de recherche sera également constitué d'un deuxième ACI ayant été implanté au centre pénitentiaire de Caen. En réponse à cette sollicitation, le CereiSo en coopération avec le laboratoire LP3C et le laboratoire ESO de l'université Rennes 2, et la laboratoire IODE de l'Université de Rennes, propose le projet « ETAPE » construit autour d'un double enjeu de productions de connaissances scientifiques et de transformation sociale.

Concrètement, le projet vise tout d'abord à produire de nouvelles connaissances en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire dans un contexte où les recherches concernant les parcours d'insertion des personnes détenues et leur rapport à la sortie de prison sont peu nombreuses. De manière plus précise, deux axes de questionnements structurent le projet : les effets sur les parcours d'insertion du point de vue des personnes placées sous main de justice, et les effets d'un point de vue plus structurel sur les interactions entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réinsertion. En complément de ces enjeux scientifiques, et au vu de la collaboration de recherche avec des structures de la société civile, le projet a pour ambition de construire une expertise scientifique en appui à une politique publique en cours d'essaimage au niveau national. Le projet devrait ainsi permettre d'éclairer l'action publique et de favoriser son réengagement dans d'autres contextes.

Innovations normatives pour l'environnement et la santé dans les projets alimentaires (NormaPAT)

Réf. 24.112

Recherche commencée en février 2025 - Rapport attendu en février 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de LUC BODIGUEL

Délégation CNRS Bretagne Pays de la Loire (DR17)

Laboratoire Droit et changement social (UMR 6297)

En réponse à l'APR « Environnement et Santé »

Partant de l'hypothèse selon laquelle l'irruption des projets alimentaires territoriaux (PAT) dans le champ politique et juridique propose un changement de paradigme favorable à des stratégies plus systémiques et plus locales de l'alimentation, la proposition NormaPAT vise à interroger la mise en œuvre des PAT.

A partir de méthodologies mixtes issues des sciences juridiques (approche Law and society) et des sciences sociales (approche quantitative et surtout qualitative), il s'agira 1) d'apprécier l'intensité de cette l'évolution systémique en pratique ; 2) de saisir les processus et innovations normatifs qui l'accompagnent ; 3) d'en tirer des enseignements sur les transitions agri- alimentaires en cours et à venir. L'intensité systémique se mesure au regard de la présence simultanée d'actions en réponse aux différents enjeux stratégiques agricoles, alimentaires, sanitaires, sociaux et environnementaux, de l'importance des liens entre ces différents enjeux et de leur capacité à « faire système. Les processus normatifs concernent l'utilisation des règles de droit ou dispositifs juridiques, les modalités de gouvernance et de prise de décision (coopération entre acteurs et actions). L'innovation normative est appréhendée comme une tentative de modifier ce qui a été fait dans le passé, de sortir de la dépendance au sentier.

Ces trois questions centrales seront examinées en tenant compte de trois hypothèses majeures qui devront être testées au regard des 8 cas d'étude : 1) Plus un PAT est systémique, plus les dispositifs juridiques mis en œuvre sont diversifiés, appartiennent à des branches de droit distinctes (environnement, santé, action sociale, rural, urbanisme...) et se croisent autour d'objectifs communs, formalisés ou non dans des stratégies locales ou nationales ; 2) le développement de PAT systémiques induit d'une part la nécessité de remettre en cause les statu quo historiques en introduisant de nouveaux acteurs dans la boucle de décision (gouvernance élargie), en agissant simultanément à différentes échelles territoriales (coopération) et en renforçant les processus d'apprentissage et de codécision ; 3) la mise en œuvre des PAT implique la création d'un système alimentaire alternatif à l'économie mondialisée, plus durable, plus résilient et plus territorialisé, fondé sur l'accès à une alimentation saine et adéquate et le respect du droit fondamental à l'alimentation.

Cette recherche interdisciplinaire s'inscrit ainsi dans une approche critique de la normalisation des processus d'action publique, entendue comme « les formes d'action collective ou toutes dynamiques sociales, formalisées ou non, qui se déroulent dans l'espace public, et dans lesquelles interviennent plusieurs catégories d'acteurs, plus ou moins locaux, publics (Etat, collectivités territoriales) et privés (entreprises et société civile) » (Bodiguel 2017).

Connaître les sols pour donner une valeur aux espaces agricoles ? Rapports sociaux et information environnementale dans l'application à l'échelle départementale du statut du fermage

Réf. 24.106

Recherche commencée en octobre 2024 - Rapport attendu en septembre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction d'Adrien BAYSSE-LAINÉ

Université Grenoble Alpes

Laboratoire Pacte (UMR 5194)

En réponse à l'APR thématique « Droit, justice et espace(s) »

Longtemps invisibilisée par les questions foncières, la qualité des sols agricoles fait l'objet d'un important regain d'attention. En droit rural, c'est notamment le cas en termes de mise à disposition d'informations auprès des signataires de contrats de location. La qualité des sols joue toutefois déjà un rôle dans la fixation de la valeur de location des espaces agricoles. En effet, en s'appuyant sur les travaux des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux, chaque préfecture réglemente par arrêté la méthodologie d'évaluation que doivent suivre preneurs et bailleurs. Ce corpus d'arrêtés n'a jamais fait l'objet d'une analyse croisée à l'échelle nationale. Il rend pourtant compte d'une variabilité spatiale dans les modalités d'application située du fermage, autrement dit dans ce qui fonde juridiquement les valeurs des espaces agricoles (représentant la moitié du territoire national).

L'objectif du projet est d'analyser le poids qu'ont effectivement ces appréciations de la qualité des sols dans les arrêtés d'encadrement du fermage, puis d'analyser les modalités situées de production, d'application et de contestation du droit en la matière. Par ailleurs, le processus de production de données sur les sols qui fait interagir des acteurs publics et privés interroge le contenu du droit à l'information en matière d'environnement ainsi qu'à ses conditions d'accès s'agissant des sols et des terres. Quelles caractéristiques des sols sont utilisées comme facteurs de modulation des montants des loyers ? Suivant quel maillage spatial ? En amont des arrêtés, comment et entre qui les appréhensions situées des sols sont-elles négociées et cristallisées dans le droit ? En aval des arrêtés, ces méthodes sont-elles effectivement employées lors de mises à bail ? Font-elles office de référence lors de contestation des montants des locations ? Enfin, la méthode de production de l'information sur les sols ne devrait-elle pas être harmonisée et rendue publique afin de permettre des comparaisons et un suivi ? Trois axes de recherche répondent à ces questions. Le premier est une analyse géographique des arrêtés préfectoraux visant à proposer une typologie de l'application du statut du fermage à l'échelle de 99 départements au moyen de statistiques et cartographies descriptives. Le deuxième axe est une enquête géo-légale analysant les conditions de production spatiale du droit en deux temps : par questionnaire auprès des services déconcentrés de l'Etat ; puis par études de cas (entretiens semi-directifs et analyses documentaires) d'une demi-douzaine de départements. Le troisième axe porte sur les modalités d'application et de contestation du droit et combine des entretiens semi-directifs et des analyses de jurisprudence.

Les violences dans le couple au XXI^e siècle en France : quel rapport des victimes à la judiciarisation ? (Projet JUVIC)

Réf. 24.98

Recherche commencée en août 2024 - Rapport attendu en septembre 2027 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Marie CARTIER et Sylvie GRUNDVALD

Nantes Université

Centre Nantais de Sociologie (CENS UMR 6025)

Depuis que la lutte contre les violences conjugales est devenue une priorité de la politique pénale dans les années 2000, le traitement judiciaire de ce contentieux connaît en France une triple évolution, souvent laissée dans l'ombre : interventionnisme des acteurs judiciaires et para-judiciaires, massification, meilleure connaissance et reconnaissance des besoins des victimes.

Une judiciarisation accrue et « par le haut », portée par les autorités publiques (ministres, procureurs, hauts gradés de la police et de la gendarmerie) est en marche que cette recherche entend questionner du point de vue des victimes, des femmes, dans la très grande majorité des cas. Il s'agit d'explorer la diversité de leurs attentes et de leurs stratégies face aux changements institutionnels contemporains, la diversité de leurs rapports aux forces de l'ordre, à la justice et à ses partenaires associatifs, en tenant compte de leurs propriétés sociales et des contraintes qui pèsent sur elles pour endosser, faire valoir ou au contraire tenir à distance la condition de victime. Si certaines figures de victimes sont aujourd'hui particulièrement médiatisées telle celle de la femme qui meurt sous les coups de son conjoint, la diversité des expériences de victimation et les rapports aux institutions et expériences socialisatrices qui s'y façonnent, sont mal connus. Cette recherche associe sociologues et juristes pour explorer les perceptions, actions, réactions des femmes victimes de violences conjugales, aux quatre étapes clef que constituent la révélation des faits, la plainte et l'enquête, le procès, la condamnation. La judiciarisation des violences conjugales est ainsi appréhendée de manière processuelle, dans ses contretemps et sa complexité. La variété des devenirs objectifs des procédures en fonction des politiques des parquets mais aussi des moyens dont disposent les institutions selon les territoires concernés tout comme la variété des significations que leur attribuent les femmes concernées sont appréhendées sans les réduire ni à la figure du rendez-vous manqué avec la police et la justice ni à l'idéal d'une procédure linéaire et réparatrice. Une attention particulière est par exemple prêtée aux femmes qui, bien qu'y étant incitées, ne déposent pas plainte et continuent de se tourner vers d'autres modes de traitement des violences conjugales (services sociaux, justice civile, entraide familiale...) comme aux femmes qui déposent plainte puis retirent ensuite leur plainte mais voient aujourd'hui l'action judiciaire se poursuivre. La réception par les victimes des « refus de plainte » et des classements sans suite fait également l'objet d'une analyse approfondie.

Prenant acte des difficultés que pose l'entretien auprès de victimes de violences conjugales, la recherche repose d'un point de vue méthodologique sur un principe de collaboration étroite avec les professionnels et la diversification des modes d'accès aux victimes : par les forces de l'ordre, par les audiences correctionnelles publiques, par les avocats, par les associations d'aide aux victimes. Elle combine entretiens approfondis et séquences d'observation de rencontres entre les victimes et divers acteurs judiciaires ou para-judiciaires (dépôt de plainte, entretien avec un travailleur social, stage de reprise de confiance en soi en brigade, audience correctionnelle, session de justice restaurative...) afin de reconstituer les parcours institutionnels dans leurs dimensions subjectives et objectives et de confronter les perceptions aux réalités concrètes de la prise en charge des victimes.

Cartographie des structures d'accès au droit et à la justice (CarTAJ)

Réf.24.11

Recherche commencée en février 2025 – Rapport attendu en juillet 2026 – Durée : 18 mois

Sous la direction de Stéphanie GRAYOT-DIRX

Université Bourgogne Europe

Maison des Sciences de l'Homme (UAR 2516)

Appel à projets d'étude Cartographier les structures d'accès au droit et à la justice

La loi n°91-647 du 10 juillet 1991 sur l'aide juridique qui, depuis plus de trente ans a été complétée à plusieurs reprises, constitue le socle de la politique publique en matière d'accès au droit et à la justice. Cette politique publique doit permettre à toute personne qui le souhaite d'avoir connaissance de ses droits et de les faire valoir, quels que soient sa situation ou sa localisation sur le territoire de la République. Cette politique publique concerne tous les domaines de la vie quotidienne (travail, logement, consommation, famille, etc.). Elle associe l'État, les professionnels du droit, les collectivités territoriales, mais aussi le milieu associatif.

Bien que présenté comme un service gratuit, neutre et ouvert à tous, elle présente *de facto* une plus grande utilité pour les personnes pour lesquelles l'accès au droit et à la justice est le moins aisé. Concernant les dispositifs d'accès au droit, trois types de publics ont ainsi été caractérisés (SIMONET (M), *La fabrique des e-usagers. Politiques et pratiques de l'accès au droit et de ses dispositifs*, IERDJ, 2022) : l'utilisateur « classique », futur justiciable pour qui cette aide est ponctuelle, les « femmes victimes de violence » et les « étrangers ». Or, dans un monde en mutation marqué par l'abondance de l'information, y compris juridique, permettre à ces différents publics de visualiser facilement et efficacement où et auprès de qui trouver une information fiable est essentielle. Pour les utilisateurs les plus habiles, les plateformes numériques d'informations juridiques peuvent être utiles, spécialement celles liées à l'État, en ce qu'elles apportent une garantie de fiabilité de l'information donnée (par ex. : justice.fr). Toutefois, l'existence de permanences physiques bien identifiées géographiquement reste essentielle, notamment pour les utilisateurs les plus précaires et les plus vulnérables pour qui des prises visuelles faciles peuvent être déterminantes dans leurs recours aux dispositifs d'accès aux droits. A cet égard, alors que la dématérialisation des services publics soulève la question de l'illectronisme et de la fracture numérique, la réalisation à terme d'une cartographie, accessible et facilement intelligible pour l'utilisateur, pourrait favoriser l'accès au droit. Dans l'immédiat, à l'égard des pouvoirs publics, une telle carte présente un intérêt indéniable. Elle pourra permettre d'éclairer les pouvoirs publics, tant locaux, spécialement départementaux, que nationaux. En effet, la cartographie envisagée permettrait une meilleure connaissance du maillage territorial, y compris pour les territoires ultra-marins, et pourra constituer, à ce titre, un outil efficace d'aide à la décision et de mise en réflexivité processuelle des gabarits ou des échelles d'appréhension des territoires.

STOCAJ - Sociologie du Travail Ordinaire des Chiens d'Assistance Judiciaire. Des chiens pour « humaniser » la procédure judiciaire. Étude sociologique sur les chiens d'assistance judiciaire : des nouveaux acteurs de l'aide aux victimes ?

Réf. 24.08

Recherche commencée en septembre 2024 - Rapport attendu en décembre 2026 - Durée : 22 mois

Sous la direction de Jérôme MICHALON et Julie RODRIGUES LEITE

ENS Lyon

Laboratoire TRIANGLE (UMR 5206)

L'institution judiciaire comme de nombreuses autres institutions est traversée par un « impératif d'humanisation ». Mis en place en France depuis quelques années, les dispositifs de chiens d'assistance judiciaire (CAJ) sont présentés comme des opportunités d'« humaniser » la procédure pénale, considérée comme douloureuse et parfois, traumatisante pour des victimes déjà affectées à plusieurs égards (moral et physique). Cette recherche interroge la façon dont les CAJ participent à ce processus d'humanisation et sur quelles logiques ces dispositifs reposent en termes de conception des victimes et de la justice. L'objectif de la recherche est double : d'une part, évaluer les dispositifs existants en prenant en compte les pratiques des professionnels du monde judiciaire, et d'autre part, d'en proposer une analyse socio-anthropologique, venant renseigner les nouvelles modalités de travail animal. Trois axes constituent cette étude : 1) Décrire le dispositif et identifier les caractéristiques sociales des personnes bénéficiant des CAJ, 2) Comprendre les transformations institutionnelles de la justice à l'aune des CAJ et 3) Interroger le travail du chien en contexte judiciaire. Ce travail reposera sur une méthode qualitative principalement basée sur des observations de différents moments de la procédure pénale où les CAJ sont impliqués, des entretiens avec les différents protagonistes qui gravitent autour de ces dispositifs ainsi que l'analyse d'archives. Ce dispositif d'enquête nous permettra de caractériser avec finesse les formes de travail ordinaire des chiens d'assistance judiciaire et de mieux comprendre comment il pourrait s'articuler avec le travail ordinaire de la Justice.

L'effectivité du droit international privé devant les juridictions du fond

Réf. 23.120

Recherche commencée en mai 2024 - Rapport attendu en novembre 2026 - Durée : 30 mois

Sous la direction de Ludovic PAILLER, Jean-Fabrice LEBRATY

Université Jean Moulin Lyon III

Équipe de recherche en droit international, européen et comparé (EA 4185)

Le droit international privé, réputé droit savant, est une matière sophistiquée, à raison des méthodes qui lui sont propres pour résoudre l'internationalité des situations factuelles. La haute spécialisation requise pour en manier les règles fait largement craindre qu'elles ne soient inappliquées. L'analyse des arrêts de la Cour de cassation le reflète en partie, sans que l'ampleur du phénomène ne soit précisément connue. L'ambition du présent projet de recherche est de vérifier cette conjecture en objectivant l'analyse. En d'autres termes, évaluer l'effectivité du droit international privé et parvenir, le cas échéant, à identifier les causes de son inapplication.

Pour ce faire, une équipe de recherche associant juristes, gestionnaires et mathématicien entend exploiter et combiner deux sources de données afin de mener une recherche empirique.

La première est quantitative. Elle procède de l'application des méthodes d'analyse des discours en science de gestion aux arrêts des cours d'appel accessibles en open data. Deux années de production prétorienne fourniront un échantillon riche et fourni des pratiques observables. Par des mots clés, tenant à la référence aux textes du droit international privé et aux éléments d'extranéité qui doivent déclencher leur application, seront identifiés les arrêts dans lesquels le droit international privé a été ou aurait dû être appliqué.

La seconde, complémentaire, est qualitative. Des entretiens seront menés auprès des conseillers de cour d'appel et avocats exerçant dans le ressort de différentes cours d'appel. L'analyse des réponses sera combinée aux résultats quantitatifs en vue de leur analyse pour mesurer quantitativement l'effectivité du droit international privé, en déterminer les causes et, le cas échéant, proposer des voies d'amélioration.

L'expérience de ce premier projet de recherche empirique en droit international privé devrait servir de base à des études complémentaires ultérieures, notamment sur la pratique des juridictions de premier ressort.

Juridicités autochtones et droit(s) des générations futures

Réf. 23.118

Recherche commencée en décembre 2024 - Rapport attendu en décembre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Émilie GAILLARD, Leslie CLOUD

Université de Caen Normandie – MRSH

Le droit des générations futures est en pleine progression à l'échelle mondiale. De nombreuses actions en justice ont désormais lieu en leur nom et augurent des métamorphoses dans le domaine des droits et devoirs fondamentaux. En parallèle, nous assistons à une meilleure prise en considération des savoirs et des droits des peuples autochtones. La généalogie de ces deux branches du droit en pleine ascension permet d'identifier des temps de croissance parallèles à partir des années quatre-vingt. Tout comme le droit des peuples autochtones, il apparaît de plus en plus évident que le droit des générations futures participe à un mouvement de décolonisation de la pensée occidentale ; il marque un temps de « rupture anthropologique de l'approche occidentale du droit » (M. Delmas-Marty). Tous deux partagent une nouvelle vision ontologique et temporelle des champs légitimes du droit. Pourtant, malgré la reconnaissance du droit des peuples autochtones à leurs institutions et leurs systèmes juridiques par le droit international des peuples autochtones, les juridicités autochtones demeurent peu prises en compte voire méconnues, ce qui contribue à la violation de leurs droits fondamentaux mais aussi de leur droit à l'autodétermination. Elles se trouvent par ailleurs confrontées à de nouvelles menaces qui pèsent sur les territoires et les peuples autochtones, propres à l'ère de l'anthropocène. Dans ce contexte, le temps de la rencontre et du dialogue interculturel entre les juridicités autochtones et le/les droit(s) des générations futures semble être venu.

Quels principes fondamentaux caractérisent les juridicités autochtones et le/les droits des générations futures ? Quels sont leurs moyens d'expression et de défense ? Comment les juridicités autochtones et le(s) droit(s) des générations futures assurent-ils la préservation des territoires, de la biodiversité et du patrimoine culturel ? Comment les juridicités autochtones et le/les droit(s) des générations futures abordent la résolution des conflits ? L'approche transgénérationnelle des droits fondamentaux est-elle envisagée par les juridicités autochtones ? Rejoint-elle celle du/des droits des générations futures ? Les peuples autochtones ont-ils connaissance des avancées des pratiques trans-humanistes, trans-animalistes et de géo-ingénierie ? Que pensent-ils du droit des générations futures émergent ? Souhaitent-ils participer à sa co-construction dans une perspective transculturelle, dans le respect de leur droit à l'autodétermination ?

Dans une dynamique de dialogue croisé avec des peuples autochtones du Chili et de Colombie, cette recherche vise à mettre la lumière sur les juridicités autochtones et le/les droit(s) des générations futures et à comparer leurs approches dans deux domaines en particulier, d'une part, la protection des territoires, de la biodiversité et du patrimoine culturel et d'autre part, dans le cadre de la justice et de la résolution des conflits.

L'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans le cadre des programmes REFLECTO : évaluation du dispositif mis en œuvre par le SPIP du Finistère et de ses impacts

Réf. 23.115

Recherche commencée en février 2024 - Rapport attendu en mai 2026 - Durée : 27 mois

Sous la direction de Cinzia GUARNACCIA

Université Rennes 2

Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication

Les services pénitentiaires d'insertion et probation sont depuis longtemps engagés dans l'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans leur parcours de réinsertion. La prévention de la récidive est une de leurs missions principales. Leurs modalités de prise en charge s'inspirent des modèles théoriques plus récents (RBR, GLM, ...), notamment dans la mise en place d'actions et programmes collectifs ; l'efficacité de ces dispositifs est toutefois rarement objet d'évaluation.

Le projet Eval-REFLECTO29 a l'objectif d'évaluer l'implémentation et l'impact des programmes REFLECTO Changement et REFLECTO VIF que le SPIP du Finistère développe depuis 2018. L'objectif des deux programmes (organisés en 4 demi-journées) est de mettre au travail la notion de responsabilité et de réfléchir en collectif sur sa condamnation afin d'en tirer des conclusions personnelles qui permettent de réduire le risque de récidive.

Le projet, d'une durée de 27 mois, se décline en plusieurs objectifs spécifiques visant à évaluer les effets à court, moyen et long terme des programmes REFLECTO, l'impact de la participation au programme sur l'adhésion au suivi des PPSMJ et les changements observables dans le cadre de leur accompagnement et prise en charge en milieu pénitentiaire. Il s'agira également d'évaluer rétrospectivement l'impact perçu et la trajectoire pénale et délinquante des personnes ayant participé aux programmes REFLECTO depuis leur mise en place.

Le programme de recherche est quasi-expérimental construit autour de méthodes quantitatives (à travers la passation d'échelles et questionnaires standardisés) et qualitatives (à travers des entretiens semi directifs auprès des PPSMJ et des professionnels impliqués dans le programme).

La parenté procréative transgenre

Réf. 23.114

Recherche commencée en juin 2024 - Rapport attendu en juin 2027 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Benjamin MORON-PUECH, Julien BOISSON

Université Lumière Lyon 2

Ce projet de recherche, intitulé La parenté procréative transgenre, se propose de travailler sur le lien de parenté que les personnes transgenres peuvent vouloir établir avec des enfants qu'elles auraient procréé-es. Cette question n'est pas réglée avec certitude par le droit positif français, qu'il s'agisse de l'encadrement des techniques procréatives ou des conditions d'établissement et de publicisation du lien de filiation entre un-e enfant ainsi procréé-e et son parent transgenre.

Les incertitudes entourant la parenté procréative transgenre pourraient s'expliquer par la représentation sociale du phénomène dans la population générale. Peut-être émise l'hypothèse que la confusion des caractéristiques sexuées et du genre dans le couple de notions « homme/femme », rejaillirait à son tour sur le couple de notions « père/mère ». Ces représentations sociales de la parenté procréative transgenre pourraient être de nature à influencer les différents acteurs du droit et la santé, ainsi que les décideurs politiques dans le choix de régler ou non ce phénomène.

L'absence de travaux d'ampleur sur cette question est, sans doute, également de nature à expliquer les difficultés face auxquelles est confronté l'ensemble de ces personnes ou les décisions prises qui peuvent paraître casuistiques, voire inégalitaires. Il est vrai que la confrontation de la filiation et de la transidentité fait naître des questions juridiques difficiles, qui peuvent contribuer à expliquer que les institutions françaises aient été jusqu'alors peu disertes sur les solutions à retenir. À s'en tenir aux difficultés juridiques relatives à la filiation, elles tiennent à sa nature, à ses modes d'établissement et d'inscription, à sa publicité sur les actes d'état civil et dans le livret de famille, à la circulation des personnes et des actes, notamment au sein de l'Union européenne ou encore à la conformité des règles françaises avec les règles constitutionnelles et les normes européennes des droits humains telles qu'interprétées par les juridictions européennes.

Au-delà de ces questions purement juridiques, auxquelles ce projet proposera une réponse possible, cette recherche souhaite interroger la dimension symbolique attachée à la parenté procréative, comprendre et appréhender la réalité concrète des difficultés rencontrées par les parents transgenres (et associations qui les représentent), leurs conseils (avocats et notaires) et les personnes appelées à prendre des décisions sur leur cas en amont (lors de la « fabrique » de la norme) ou en aval, lors de son application par les professionnels de l'état civil (officiers d'état civil et magistrats) et de l'assistance médicale à la procréation. Une attention particulière sera dans cette perspective attachée à la représentation sociale et médiatique de la parenté procréative transgenre.

Pour mener à bien cette recherche, a été réunie une équipe plurielle et pluridisciplinaire (anthropologues, sociologues, psychologue et juristes) de chercheuses et chercheurs français, titulaires ou non, et d'ancrage territorial distinct. Les porteurs du présent projet prévoient d'associer au cours de la recherche d'autres chercheuses et chercheurs français et étrangers en raison de leur compétence particulière.

L'impact de la détention sur les trajectoires scolaires et professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération

Réf. 23.55b

Recherche commencée en novembre 2023- Rapport attendu en janvier 2027 - Durée : 26 mois

Sous la direction de Camille HÉMET

IPP

En réponse à l'APR thématique du défenseur des droits

Ce projet propose d'apporter un éclairage nouveau sur la question de la détention des mineurs en mobilisant les outils d'analyse économétrique appliqués à des données administratives françaises exhaustives et ayant une dimension longitudinale, portant sur les mineurs ayant été incarcérés. L'objectif est d'examiner les effets de l'incarcération des mineurs sur leurs parcours scolaire et professionnels. L'innovation et l'ambition de ce projet résident dans la réalisation d'appariements entre différentes bases de données administratives existantes (ministère de la justice, ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail) afin de suivre sur une longue période les trajectoires scolaires et professionnelles de ces jeunes. Le caractère longitudinal de ces données en fera une base privilégiée pour l'étude des trajectoires de court, moyen et long terme des mineurs incarcérées

L'exécution des décisions en matière environnementale en Bourgogne Franche-Comté : focus sur les principaux outils de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement

Réf. 23.45

Recherche commencée en mai 2024 - Rapport attendu en mai 2027 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Emmanuelle JUEN et Aurélie TOMADINI

Université de Bourgogne

Centre de Recherche et d'Étude en Droit et Science Politique (CREDESPO) et Centre de Recherche sur le Droit International des Marchés et des Investissements Internationaux (CREDIMI)

En réponse à l'APR thématique « Exécution des décisions de justice »

Le projet s'inscrit dans une perspective critique et transdisciplinaire. La recherche a pour ambition d'aborder le sujet de la manière la plus complète possible ; son champ recouvre toutes les dimensions de l'exécution et de l'inexécution (totale, partielle, mauvaise), ainsi que l'étude des principaux outils de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement.

L'équipe de recherche s'attellera à recenser et analyser tant les décisions de sources juridictionnelles que de polices administratives ; elle étudiera non seulement l'exécution, les causes des défauts d'exécution et les moyens d'optimiser l'exécution des décisions protectrices de l'environnement, mais également les moyens de neutraliser l'exécution de celles lui portant atteinte.

Le projet a une ambition résolument transversale, qui inclut dans son champ tant les outils procéduraux et substantiels, que l'analyse juridique, économique, sociologique, etc., aux plans interne et de l'Union européenne. Une ouverture internationale et de droit comparé sera en outre produite.

Dans ce cadre, l'équipe se fixe quatre objectifs. Le premier consiste à établir une typologie des décisions en matière environnementale, préalable indispensable. Le deuxième tient à l'identification des outils favorisant l'exécution des décisions préservant l'environnement, mais aussi de ceux permettant la neutralisation des décisions lui nuisant. Le troisième objectif sera avant tout d'ordre statistique : il consistera à mesurer la réalité et l'effectivité de l'exécution des décisions. Les résultats obtenus serviront de départ à l'identification et l'analyse des motifs (juridiques, économiques, sociologiques, politiques, etc.) de l'inexécution des décisions, ce qui constitue le quatrième objectif. Un bilan analytique pourra ainsi être dressé sur l'exécution, en droit positif, des décisions en matière environnementale.

Le projet s'organisera autour de différents ateliers de travail, lesquels permettront in fine la rédaction du rapport final. Des entretiens de praticiens, d'acteurs de la société civile mais aussi de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales seront menées. Afin d'encourager la diffusion de la recherche sur ce thème, un site internet sera créé.

Le système judiciaire à l'épreuve de l'usage de la force policière mortelle : effets de structure et processus - JusForce

Réf. 23.43

Recherche commencée en décembre 2023 - Rapport attendu en décembre 2025 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Sébastien ROCHÉ

Science Po

Centre de sociologie des organisations (CSO UMR 7116)

En réponse à l'APR thématique « Besoins, demandes et attentes de justice (1) »

Comment fonctionne le système judiciaire à l'épreuve de l'usage de la force par un agent public ? Et quelle configuration institutionnelle permet d'encadrer et de limiter le plus efficacement les tirs policiers mortels ? Ces situations sont celles où le besoin de justice est le plus net s'agissant du droit à la vie, et où les demandes de justices suscitent de larges mobilisations. Le contrôle de l'usage de la force par la police est un des problèmes récurrents les plus épineux qui traversent les pays occidentaux, même si son acuité est plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe. La difficulté de reconnaître la responsabilité des policiers dans des cas d'usage mortels de la force par les cours de justice est bien attestée, y compris dans les démocraties européennes les plus approfondies. Et le besoin de mieux connaître les causes systémiques éventuelles est souligné par la littérature internationale. En effet, les bases d'informations nécessaires ne se mettent que lentement en place, en dépit de progrès (par ex. CEPEJ). Ce projet de recherche sur un terrain encore très mal balisé se propose d'analyser, d'une part, au niveau macro-social et comparatif les configurations institutionnelles favorables un faible usage des armes par les policiers, et, d'autre part, au niveau individuel ou familial, les démarches, les obstacles et soutiens que peuvent rencontrer les membres des familles des victimes qui souhaitent obtenir un procès. Le premier volet porte sur une analyse quantitative de données portant sur les tirs policiers mortels (variable à expliquer) en fonction des caractéristiques structurelles des systèmes de protection des droits (indépendance et ressources des systèmes judiciaires, et des ombudsmen), ainsi que d'autres variables macro-sociales de contrôle (PIB/ habitant, criminalité violente par exemple). Nous constituerons des bases de données à partir des sources existantes, CEPEJ, POLDEM, et de la compilation de données administratives policières (les tirs mortels sont publiés par nombre de forces européennes ou en source ouverte). Les recours des citoyens contre l'usage de la force mortelle par les policiers et pour leur prise en considération par les autorités publiques ne sont pas connus de manière systématique. Le droit à un procès équitable est une des pierres de touche de l'Etat de droit et de la paix sociale. L'égalité des citoyens devant la justice, au moins comme objectif tendanciel, est au cœur du pacte social, comme en témoignent les émeutes lorsqu'il est ostensiblement violé. Le caractère impartial des arbitrages rendus par l'Etat est une condition de la paix publique. Ici, nous voulons explorer ce rôle arbitral face à des usages de la force par les agents de l'Etat. Nous nous proposons de reconstituer un parcours stylisé des obstacles à l'accès à la justice, et plus encore à un procès équitable, à partir de l'analyse de cas que les familles des victimes ont tenté (et parfois réussi) de faire entrer dans le système judiciaire. Le second volet porte sur une analyse des suites judiciaires en cas de décès par tir policier, et de l'action des familles des victimes dans le but d'obtenir un procès en France. Il ne s'agit pas d'une étude des mobilisation collectives, mais d'une étude exploratoire des tactiques des familles face aux obstacles rencontrés. Elle comprend aussi un recensement des dossiers traités par les cours de justice, et des décisions des magistrats sur une période de référence suffisamment longue pour obtenir un nombre de cas permettant l'analyse de différentes configurations. Cette recherche permettra de mieux comprendre si les arrangements institutionnels, la force de la justice et sa coexistence avec d'autres organes non-juridictionnels de protection des droits permettent de limiter l'usage de la force, et d'esquisser une théorie des obstacles face aux demandes de justice dans le cas des tirs policiers mortels.

Les juges et la justice sociale, remède ou vecteur du non-recours aux droits sociaux ?

Réf. 23.42

Recherche commencée en octobre 2024 - Rapport attendu en octobre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Aude LEJEUNE, Carole NIVARD, Virginie DONNIER

Université Rouen Normandie

Centre universitaire rouennais d'études juridiques (EA 4703)

En réponse à l'APR thématique « Justice sociale »

La présente étude vise à étudier le rôle des juges dans le processus de recours ou non-recours aux droits sociaux. Cette recherche interdisciplinaire, faisant intervenir des chercheuses et chercheurs de droit, sociologie et science politique, entend éclairer les conditions d'accès aux juges sociaux ainsi que leur place et rôle quant au phénomène de non-recours.

La recherche se concentre en particulier sur deux prestations d'assistance sociale que sont le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). En effet, les litiges relatifs à ces prestations relevant de la compétence de tribunaux distincts des deux ordres juridictionnels français, ce choix autorise une comparaison entre la pratique du juge administratif et celle du juge judiciaire.

Ce champ d'étude permet encore une comparaison territoriale grâce à des enquêtes conduites auprès des administrations et juridictions de plusieurs départements (Nord, Seine-Maritime, Somme et Var) à laquelle sera ajoutée une perspective comparée supranationale. Le système social français, ses conditions et dispositifs d'accès aux droits sociaux et à la justice sociale, seront ainsi mis en regard avec les droits et pratiques de six autres États européens (Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Finlande, Italie et Pologne). Une étude sociologique menée auprès d'un tribunal britannique viendra encore compléter et nourrir les observations réalisées au sein des juridictions françaises.

L'analyse des modalités, pratiques administratives et jurisprudentielles, ainsi que leurs variations selon les territoires et selon les types de contentieux, permettra de questionner l'égalité des usagers devant les services publics et l'éventuelle nécessité d'un cadrage national. Au-delà de cette perspective comparative, la recherche devrait enrichir les données, aujourd'hui très parcellaires, en matière de contentieux social à l'aune de la problématique de non-recours. Elle conduira encore à mettre au jour les lacunes certaines dans la formation des juristes en matière d'accès aux droits sociaux et de contentieux de l'aide et de l'action sociales.

Le projet est structuré autour de trois axes qui suivent la « trajectoire » de recours des usagers et leur orientation au sein du parcours contentieux :

- Le premier axe sera consacré à deux études comparées des administrations et procédures de demande et de réclamation au regard du problème d'accès aux droits sociaux. Il s'agira de contextualiser la place et le rôle du juge social qui sont susceptibles de varier en fonction de l'effectivité et de l'équité de l'intervention politique et administrative initiale.
- Le deuxième axe envisagera la question de l'accès au juge. En particulier, l'impact de la mise en place des recours administratifs préalables obligatoires ainsi que les conditions d'accès à la justice sociale à l'aune d'une ethnographie des acteurs du recours, seront examinés.
- Le troisième axe se concentrera sur l'étude de l'office du juge et de son utilisation comme garant ou comme frein à l'accès aux droits sociaux. Il donnera lieu à des études spécifiques du contentieux et des jurisprudences relatives à la fraude au RSA ainsi qu'à la dématérialisation des démarches administratives, complétés par une étude sociologique cherchant à déterminer si et comment les profils et l'éthos des juges sociaux influent dans l'exercice de leur office.

Le traitement juridictionnel de l'urgence environnementale : quelles solutions pour une prévention effective des dommages environnementaux ?

Réf. 23.28

Recherche commencée en octobre 2023 - Rapport attendu en juillet 2026- Durée : 33 mois

Sous la direction de Olivier LE BOT, Ève TRUILHÉ

Aix-Marseille Université (AMU)

Quels pourraient être les moyens permettant au juge de tenir compte de l'urgence en matière de prévention des dommages à l'environnement ?

Les dommages environnementaux étant difficilement réparables et parfois irréversibles, la gestion du temps dans le procès emporte des enjeux considérables en matière de prévention des atteintes à l'environnement. Le présent projet postule que l'intervention du juge peut être regardée comme un moyen de cette prévention, qu'il s'agisse d'anticiper les risques de dommages ou de les faire cesser. Le potentiel des mesures pouvant être prescrites est évident : obligations de faire et de ne pas faire, d'interdire et d'obliger, suspension d'une décision administrative illégale dont les effets sont néfastes pour l'environnement...

Si les procédures existent, elles ne correspondent malheureusement pas parfaitement aux enjeux environnementaux. En matière pénale par exemple, le rapport récent du groupe de travail sur le traitement pénal de l'environnement est particulièrement explicite sur ce point. Éclatement des procédures, champ d'application limité de certaines d'entre elles, appréciation stricte de la condition d'urgence... Il est patent que l'arsenal existant mériterait d'être, à nouveau, réformé. Le constat est également valable en matière administrative, civile, ainsi que dans l'ordre juridique international et européen.

L'ambition du présent projet est d'embrasser l'ensemble des enjeux du traitement juridictionnel de l'urgence en matière environnementale. Le projet postule que l'urgence environnementale ne devrait pas être exclusivement traitée au prisme du référé. Le juge dispose en effet d'autres moyens pour tenir compte de l'urgence qu'il peut y avoir à prévenir un dommage à l'environnement : au travers de la mise en œuvre de procédures dérogatoires au droit commun caractérisées par des délais raccourcis ; au travers sans doute aussi, d'une interprétation souple de l'ensemble des règles procédurales et substantielles qui peut permettre de prendre effectivement en compte la spécificité des dommages environnementaux.

Le projet entend explorer les solutions existantes et, à travers l'étude comparative du droit interne, du droit international et européen ainsi que des droits étrangers, proposer des solutions renforçant la capacité des juridictions à prévenir les dommages environnementaux à travers la mise en place immédiate de mesures destinées à les éviter.

Les auteurs de violences cyber-pédopornographiques. Approches sociologiques, pénale et psychopathologique

Réf. 23.27

Recherche commencée en octobre 2023 - Rapport attendu en août 2026 - Durée : 34,5 mois

Sous la direction de Barbara SMANIOTTO, Cédric LE BODIC

Université Lyon 2 Lumière

Centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC)

L'audition publique de 2018 a favorisé le constat de l'absence, en France, d'étude structurée portant sur la question des violences sexuelles commises sur Internet et plus particulièrement de la cyber pédopornographie. Le projet COPINE mené en Irlande de 1997 à 2001 a notamment permis d'établir une typologie des collections tandis que des travaux longitudinaux menés au Canada et aux Etats-Unis depuis le début des années 2000 ont permis d'établir les profils socio-démographiques des auteurs, une description des pratiques de cyberviolences sexuelles, et par la suite de penser des dispositifs thérapeutiques. Dans l'Hexagone, la littérature portant sur le sujet est relativement réduite ; limitée à la description des pratiques inhérentes ou à l'étude d'un cas particulier. Reconnaisant la pleine valeur de ces publications, il paraît cependant essentiel de développer une recherche plus systématisée sur ce phénomène tel qu'il s'observe sur notre territoire.

Construite en deux axes principaux, la recherche vise d'une part à répondre à la question de qui sont les auteurs de violences en lien avec de la cyber pédopornographie, quelles sont leurs pratiques et quelles réponses judiciaires y sont apportées. A travers une approche sociologique, descriptive et quantitative, basée sur l'étude des dossiers des services pénitentiaires d'insertion et de probation, il conviendra d'établir des profils socio-démographiques et pénaux. D'autre part, sur un versant psychopathologique et qualitatif, il s'agira d'éclairer, à partir de récits de vie, d'entretien semi-directifs et de passation de tests de personnalité, les modalités de fonctionnement psychique de ces auteurs, décrit comme hétérogène dans la littérature. Pour chacun de ces deux axes, un regard juridique sera porté à la fois sur les profils de condamnations antérieures des auteurs et sur le type de peines prononcées relativement à ces pratiques.

Enfin, l'étude envisage d'interroger les dispositifs thérapeutiques existant sur le territoire, qu'ils soient spécifiques à ce type de problématique ou au contraire généralistes. L'objectif est d'ouvrir à la réflexion sur ces modalités d'accompagnement et, au regard des résultats des deux premiers volets de la recherche, avancer de nouvelles propositions de prise en charge, en particulier thérapeutique.

Cette recherche bénéficie du soutien de la Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenant·es auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIA-VS).

Les nouvelles frontières du droit rural. Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles

Réf. 22.47

Recherche commencée en mars 2023 - Rapport attendu en mars 2026 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Sebastian BILLOWS, François PURSEIGLE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Centre Ile-de-France-Versailles-Saclay

Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170-1427)

Au cours des dernières décennies, le droit rural a connu une profonde transformation. Son objectif historique issu des lois d'orientation de 1960 et 1962, celui de bâtir une « profession » agricole homogène et engagée dans la modernisation, est aujourd'hui remis en cause. Cela est dû à des transformations internes à ce droit mais aussi à la montée en puissance du droit de l'environnement, du droit de la concurrence ou du droit de l'urbanisme. Il s'agit dès lors d'identifier les nouvelles frontières du droit rural pour comprendre comment s'actualise son rôle dans l'appui aux transformations contemporaines de l'agriculture. Ce projet aborde donc le changement juridique du point de vue des reconfigurations professionnelles qui les accompagnent. Le premier groupe professionnel considéré est celui des spécialistes de droit rural, aujourd'hui en plein renouvellement. Le second est la profession agricole, de plus en plus fragmentée en fonction des ressources et des aspirations des exploitants.

Pour éclairer l'interaction entre ces deux groupes, ce projet de recherche interdisciplinaire de 36 mois identifie trois domaines d'expertise juridique en émergence ou en transformation : l'appui aux grandes firmes agricoles, par lequel se diffuse une vision entrepreneuriale de l'activité agricole (1) ; le droit de la mise en marché des productions agricoles, lieu d'hybridation entre mobilisations corporatistes et le droit des affaires (2) ; les baux environnementaux, qui incarnent l'impératif (conflictuel) de verdissement des modèles productifs (3). Pour chaque domaine, nous étudierons les trajectoires des professionnels du droit qui y interviennent. Nous décrirons comment une clientèle de plus en plus diversifiée mobilise leur expertise. Enfin, nous retracerons des litiges judiciaires qui, en changeant la jurisprudence, ont le potentiel de transformer encore davantage la profession agricole.

Ce projet contribuera donc à la sociologie du droit en montrant comment les profils, les pratiques et les intérêts des professionnels du droit rural se renouvellent suivant les transformations contemporaines de l'activité agricole. Il contribuera également à la sociologie du conseil en agriculture, en montrant dans quelle mesure les juristes et les avocats, à travers leurs pratiques de médiation des politiques publiques et de conseil aux agriculteurs, participent à la recomposition des mondes agricoles contemporains. Enfin, il contribuera au dialogue entre droit et sciences sociales en apportant un éclairage sociojuridique au renouvellement de la jurisprudence en droit rural.

L'identité professionnelle des avocats au défi de l'économie ? Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession

Réf. 22.26

Recherche commencée en décembre 2022 - Rapport attendu en octobre 2026 - Durée : 39 mois

Sous la direction de Sophie HARNAY

Université Paris Nanterre

EconomiX (UMR 7235)

En réponse à l'APR thématique « Identités professionnelles, pratiques et sens des métiers du droit et de la justice »

La profession d'avocat constitue un exemple emblématique de profession dont l'identité professionnelle est mise en question par les mutations nombreuses et récurrentes qu'elle traverse depuis plusieurs décennies. Les transformations de l'institution judiciaire d'une part, et les évolutions et réformes de la profession liées au développement d'un marché du droit et des services juridiques d'autre part, sont en effet porteuses de logiques apparemment antagoniques aux valeurs traditionnelles de la profession et, en ce sens, susceptibles de remettre en cause son identité professionnelle.

Dans ce contexte, l'objectif du projet est d'observer et d'analyser les effets des transformations de la profession d'avocat sur l'identité professionnelle de ses membres : quelles sont les conséquences de ces transformations sur les valeurs collectives et individuelles des avocats ? Sont-elles associées à un déplacement ou un changement de ces valeurs ?

L'équipe propose de distinguer deux niveaux d'identité professionnelle, définis aux niveaux collectif et individuel. Nous définissons l'identité professionnelle collective comme un ensemble ou système de valeurs communes partagées par les membres de la profession, induisant certains comportements et pratiques. L'identité professionnelle individuelle fait référence aux valeurs individuelles de l'avocat et à la conception qu'il a de son propre rôle et métier en tant que professionnel, se construisant notamment – mais pas exclusivement – en interaction avec l'identité professionnelle collective du groupe.

Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond

Réf. 22.07

Recherche commencée en février 2023 - Rapport attendu en septembre 2026 - Durée : 43 mois

Sous la direction de Stéphanie CARRÉ, Camille VALLAUD

Université de Strasbourg

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (UR 4375)

Le contentieux de la propriété intellectuelle fait l'objet d'un traitement particulier. En réservant à certaines juridictions le soin de connaître des actions civiles en ce domaine, le législateur a recherché la spécialisation des juges. Mais, dans le même temps, il n'a pas imposé la création de véritables pôles de compétence, de sorte que chaque tribunal s'organise comme il l'entend. Or, cette organisation peut avoir un impact sur le traitement du contentieux. Il en va de même des pratiques adoptées s'agissant de la mise en œuvre des règles de procédure civile qui connaissent d'importants bouleversements. Dès lors, la recherche menée, en se fondant en particulier sur une étude de terrain, s'intéresse à la spécialisation des magistrats en propriété intellectuelle mais également à l'organisation et au fonctionnement des juridictions spécialisées. L'objectif est de prendre la mesure de la spécialisation effective des magistrats et de la diversité des pratiques qui influent sur le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle au fond pour parvenir à formuler des propositions permettant de l'améliorer.

À dire et traits d'experts ; Analyse du langage des procès-verbaux d'expertise du bâtiment du XVIIIe siècle : mots, discours et figures

Réf. 22.06

Recherche commencée en janvier 2023 - Rapport attendu en septembre 2026 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Robert CARVAIS

CNRS, délégation régionale Île-de-France

Centre de théorie et d'analyse du droit (UMR 7074)

Les archives des Greffiers des bâtiments constituent une source sans équivalent pour documenter le discours des experts dans le domaine du bâtiment sous l'Ancien Régime. Cette recherche se propose de s'intéresser à la matière même du texte des procès-verbaux d'experts en profitant de l'opportunité de disposer d'un corpus numérisé et finement indexé au terme d'une recherche financée par l'ANR pour analyser le discours de l'expertise à travers une investigation qui se déploie selon trois grands axes : le vocabulaire des locuteurs (experts principalement, mais aussi parties, voisins, etc.), les discours des experts et le recours au dessin.

À partir d'une collection homogène d'affaires, le projet propose de croiser une lecture rapprochée et une fine analyse du discours d'un corpus primaire de 100 procès-verbaux avec la mobilisation de lecture distante de type textométrique et logométrique et de tirer parti des progrès considérables réalisés dans le domaine de la reconnaissance des écritures manuscrites pour étendre le corpus d'analyse à un plus grand nombre d'affaires.

Vigilance et intelligence artificielle : surveiller la délinquance économique et financière au XXI^e siècle – France / Canada

Réf. 21.52

Recherche commencée en novembre 2022 - Rapport attendu en novembre 2026- Durée : 48 mois

Sous la direction de Anthony AMICELLE

Sciences Po Bordeaux - Université de Bordeaux

Centre Émile Durkheim (CED UMR 5116)

Le projet de recherche vise à étudier la lutte contre la délinquance économique et financière au prisme des grandes transformations contemporaines du policing et vice versa. Il s'agit d'interroger la manière dont ce domaine d'action est travaillé par des dynamiques transversales et comment, en retour, il les éclaire d'un nouveau jour. Le projet porte plus spécifiquement sur les opérations de surveillance, avec deux évolutions majeures au début de ce XXI^e siècle : les appels renouvelés à la vigilance citoyenne et l'essor de l'intelligence artificielle.

Dans quelle mesure la normalisation des programmes de dénonciation citoyenne et de détection algorithmique vient transformer les manières de faire du policing et de lutter contre la délinquance économique et financière ? Pour répondre à ce questionnement, une méthodologie qualitative sera mobilisée afin d'étudier et de comparer l'émergence concomitante de ces programmes en France et au Canada, sur des terrains multi-situés au sein des administrations fiscales et des autorités de marchés financiers.

De manière plus spécifique, le projet s'articule autour de trois objectifs : 1) objectiver les mécanismes de construction et de justification du « besoin » conjoint de surveillance citoyenne et de surveillance algorithmique dans les domaines étudiés ; 2) rendre compte du processus de production de ces nouveaux programmes qui participent à l'action de faire la police économique et financière, avec une attention particulière à leurs propriétés sociotechniques et à celles, socioprofessionnelles, des agents qui en ont la charge ; 3) saisir les conditions concrètes d'utilisation et d'appropriation de ces programmes et la façon dont ils font (ou non) une différence en matière de policing.

Anthropocène et dimension écologique

Réf. 21.44

Recherche commencée en juin 2022 - Rapport attendu en janvier 2026 - Durée : 43 mois

Sous la direction de Nadia BELAÏDI

MNHN Université de Paris

UMR Eco-anthropologie

En réponse à l'APR thématique « Enjeux juridique de la transition écologique »

Le projet de recherche propose d'analyser la criminalisation de l'écocide comme réponse à l'Anthropocène. L'investigation juridique tient en une interrogation de la place attribuée à la nature dans la société française, à travers l'analyse de la manière dont les valeurs de la nature sont positionnées et hiérarchisées dans la norme environnementale, plaçant la réflexion du point de vue de l'émergence d'un ordre public écologique matériel. La réception juridique du concept d'écocide tranche avec l'énonciation et la popularisation du terme. La configuration dans laquelle le délit s'inscrit conduit à interroger la notion même d'écocide retenue par le législateur et ce que cela dit de la prise en compte de l'anthropocène en droit français. Érigé en crime au niveau international, l'écocide tend à souligner la gravité de certains agissements, à dénoncer les actes les plus attentatoires aux valeurs de la société internationale. Dès lors, il s'agirait d'analyser dans quelle mesure les atteintes aux dynamiques écologiques sont considérées comme des atteintes à l'humanité présente et future. L'infraction d'écocide qui s'impose comme un outil d'analyse de la capacité du droit de l'environnement à prendre en considération voire à (re)définir le lien entre l'Homme et la Nature, pose la question de savoir quelle construction en droit de l'environnement pourrait assurer la prise en charge du lien Homme-Nature.

**Courrier postal**

Institut Robert Badinter
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux

47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris

contact@institutrobertbadinter.fr
institutrobertbadinter.fr



INSTITUT ROBERT BADINTER

Études et recherches sur le droit et la justice

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice – IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.